

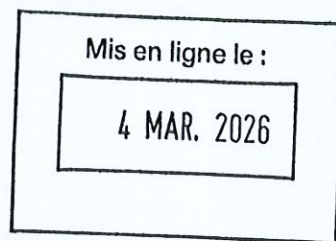
Direction juridique et de la  
coordination administrative  
Service du conseil municipal



VILLE DE NOUMEA

CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 4 FEVRIER 2026



L'an deux mille vingt-six, le mercredi 4 février à dix-huit heures trois, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Tuilogona O'CONNOR
M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Marc LE LEIZOUR
Mme	Chantal BOUYÉ	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
M.	Patrick GUILLON	Mme	Kimberley BARONI
Mme	Fabienne CHARDIGNY	M.	Christophe DELIERE
M.	Tristan DERYCKE	Mme	Laurène CASSAGNE
Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Michel DESMEUZES
M.	Warren NAXUE	Mme	Christine BELLET
M.	Marc ZEISEL	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
Mme	Pascale SERVENT	Mme	Liliane CONDOUMY
M.	Michel FONGUE	M.	Claude CHARLOT
Mme	Janine BAJON	Mme	Christiane SARIDJAN
Mme	Cindy PRALONG	M.	Daniel HINSCHBERGER
M.	Philippe BLAISE	Mme	Magali MANUOHALALO
Mme	Naïa WATEOU	M.	Emmanuel BÉRART
M.	Christophe DELESSERT	M.	Eric MELTESALE
Mme	Charlotte THAI AWE	M.	Bernard LAVANDIER
M.	Alexandre MACHFUL	M.	Jonas TAOFIFENUA
M.	Bruno CAPY		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Mme	Françoise SUVE	M.	Makaokio FIHIPALAI
Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Patrick SAKOUMORI
Mme	Isabelle LAFLEUR	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
M.	Nicolas BRIGNONE	M.	Joseph BOANEMOA
M.	Luc BRUN	Mme	Laurie HUMUNI
Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Veylma FALAE
Mme	Stéphanie PAIMAN	Mme	Christine LE SAINT
Mme	Muriel GERMAIN	Mme	Jeanne POELLABAUER

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

L'administration municipale était représentée par :

- MM. Jean-Gaël GRANERO, secrétaire général,  
Marc-Olivier VERGÉ, secrétaire général adjoint en charge du pôle vie locale,
- Mme Jennifer GRANERO, secrétaire générale adjointe en charge du pôle ressources,
- MM. Dominique VULAN, directeur des finances,  
Jean BRUDI, directeur de l'espace public,  
Antoine DONGOC, directeur de la police municipale,
- Mmes Florence TREGARO, chargée des partenariats et des politiques contractuelles,  
Michelle ALOMAPEY, directrice de la vie citoyenne, éducative et sportive par suppléance,  
Agnès LETELLIER, directrice de la politique de la ville,  
Mélissandre THOREAU, directrice des moyens,  
Claudia CHASSARD, directrice de la culture, du patrimoine et du rayonnement,  
Myren CARRERE-GEE, directrice des ressources humaines,  
Céline NAVEAU, chef du service du conseil municipal,  
Séverine BAZIN, adjointe au chef du service du conseil municipal,  
Catherine ROY, secrétaire au service du conseil municipal,  
Ingrid TOUMEN, coordinatrice administrative au service du conseil municipal.

Le cabinet du maire était représenté par :

- M. Eric-Marie MAUGARD, directeur de cabinet,  
Mme Christine BAHARI, chef de cabinet.

\*  
\* \*  
\*

- S O M M A I R E -

EXAMEN DES AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DU PRESENT CONSEIL MUNICIPAL :

- I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MERCREDI 17  
DECEMBRE 2025 PAGE 4
- II - NOTES EXPLICATIVES DE SYNTHESE HORS COMMISSION
- Note explicative de synthèse n° 2026/1 : Demandes de dérogation temporaire au principe du repos dominical PAGE 5
- Note explicative de synthèse n° 2026/2 : Débat sur les orientations budgétaires 2026 PAGE 6

\*  
\* \*  
\*

Mme le Maire :

Je déclare la séance ouverte.

Je salue les membres du conseil, les représentants des services, le public et la presse.

Je vais procéder à l'appel des membres et signaler, le cas échéant, les procurations.

Mme	Sonia LAGARDE	
M.	Jean-Pierre DELRIEU	
Mme	Chantal BOUYÉ	
M.	Patrick GUILLON	
Mme	Fabienne CHARDIGNY	
M.	Tristan DERYCKE	
Mme	Diane BUI-DUYET	
M.	Warren NAXUE	
Mme	Françoise SUVE	<b>ABSENTE. A donné procuration à Mme Naïa WATEOU</b>
M.	Marc ZEISEL	
Mme	Pascale SERVENT	
M.	Michel FONGUE	
Mme	Janine BAJON	
Mme	Vaimoé ALBANESE	<b>ABSENTE. A donné procuration à M. Warren NAXUE</b>
Mme	Isabelle LAFLEUR	<b>ABSENTE. A donné procuration à Mme Sonia LAGARDE</b>
M.	Nicolas BRIGNONE	<b>ABSENT. A donné procuration à Mme Diane BUI-DUYET</b>
Mme	Cindy PRALONG	
M.	Philippe BLAISE	<b>ABSENT (retard). A donné procuration à M. Jean-Pierre DELRIEU</b>
Mme	Naïa WATEOU	
M.	Luc BRUN	<b>ABSENT. A donné procuration à M. Tristan DERYCKE</b>
Mme	Valérie LAROQUE	<b>ABSENTE. A donné procuration à M. Christophe DELIERE</b>
M.	Christophe DELESSERT	
Mme	Charlotte THAI AWE	
Mme	Stéphanie PAIMAN	<b>ABSENTE. A donné procuration à Mme Chantal BOUYÉ</b>
M.	Alexandre MACHFUL	
M.	Bruno CAPY	
Mme	Tuilogona O'CONNOR	
M.	Marc LE LEIZOUR	
Mme	Anne-Christine CHIMENTI	
Mme	Kimberley BARONI	
M.	Christophe DELIERE	

Mme	Laurène CASSAGNE	
M.	Michel DESMEUZES	
Mme	Christine BELLET	
M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION	
Mme	Liliane CONDOUMY	
M.	Claude CHARLOT	
Mme	Muriel GERMAIN	<b>ABSENTE. A donné procuration à M. Bruno CAPY</b>
M.	Makaokio FIHIPALAI	<b>ABSENT</b>
M.	Patrick SAKOUMORI	<b>ABSENT. A donné procuration à M. Marc LE LEIZOUR</b>
Mme	Christiane SARIDJAN	
M.	Daniel HINSCHBERGER	
Mme	Magali MANUOHALALO	
M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER	<b>ABSENT</b>
M.	Joseph BOANEMOA	<b>ABSENT</b>
Mme	Laurie HUMUNI	<b>ABSENTE</b>
Mme	Veylma FALAEO	<b>ABSENTE</b>
M.	Emmanuel BÉRART	
M.	Eric MELTESALE	
Mme	Christine LE SAINT	<b>ABSENTE. A donné procuration à Mme Anne-Christine CHIMENTI</b>
M.	Bernard LAVANDIER	
Mme	Jeanne POELLABAUER	<b>ABSENTE</b>
M.	Jonas TAOFIFENUA	

Le quorum est atteint, notre séance peut donc se tenir.

Je vous propose que Madame Kimberley BARONI soit désignée secrétaire de séance.

**ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL**

==/==

**Mme le Maire :**

Avant de procéder à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour de cette séance du conseil municipal, je voudrais apporter deux réponses à Monsieur BÉRART.

Monsieur BÉRART souhaitait connaître le nombre de permis de construire accordés. En 2025, 194 permis ont été délivrés, contre 163 en 2024 et 252 en 2023. On peut donc constater une progression en 2025 par rapport à 2024.

En ce qui concerne les locaux des Quais Ferry, le taux d'occupation actuel est de 84 %. Certaines enseignes partent, de nouvelles arrivent, ce qui participe à un taux d'occupation relativement constant.

==/==

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025

Mme le Maire :

Dans la discussion générale, y-a-t-il des observations sur ce procès-verbal ?

**PAS D'OBSERVATIONS**  
**PAS D'OPPOSITIONS**

**Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025 est donc approuvé.**

\*  
\* \*  
\*

II - NOTES EXPLICATIVES DE SYNTHÈSE HORS COMMISSION

- Note explicative de synthèse n° 2026/1 - Demandes de dérogation temporaire au principe du repos dominical

Par lettres des 31 décembre 2025 et 19 janvier 2026, la direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a sollicité l'avis du conseil municipal sur deux demandes de dérogation temporaire au principe du repos dominical.

La réglementation relative au repos hebdomadaire, fixée par le code du travail de la Nouvelle-Calédonie, prévoit la possibilité de déroger au repos dominical sous certaines conditions. Ces dérogations au principe du repos dominical sont accordées par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, après avis du conseil municipal, de la Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie (CCI-NC) ou de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie (CMA-NC).

Ainsi, comme le prévoit la procédure décrite ci-dessus, il appartient au conseil municipal d'émettre un avis sur les demandes de dérogation au principe du repos dominical émanant :

- de la société NOPAC, pour l'ouverture de son magasin au quartier Latin le dimanche 15 février 2026, à l'occasion de la rentrée scolaire ;
- et de la société LINC, pour la période de janvier à décembre 2026, dans le cadre de leur contrat de prestation avec la SLN.

Il est donc proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable sur les demandes de dérogation susmentionnées.

---

DELIBERATION N° 2026-50

relative à des demandes de dérogation temporaire au principe du repos dominical

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le code du travail de la Nouvelle-Calédonie, notamment ses articles Lp. 231-17, Lp. 231-18 et R. 231-9,

VU les lettres de la direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en date des 31 décembre 2025 et 19 janvier 2026,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Le conseil municipal émet un avis favorable sur les demandes de dérogation temporaire au principe du repos dominical émanant :

- de la société NOPAC, pour l'ouverture de son magasin du quartier Latin le dimanche 15 février 2026 ;
- et de la société LINC, pour la période de janvier à décembre 2026, dans le cadre de leur contrat de prestation avec la SLN.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et notifiée à la direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (DTEFP-NC).

---

Mme le Maire :

Dans la discussion générale, y-a-t-il des observations ? Des oppositions ?

**PAS D'OBSERVATIONS**  
**PAS D'OPPOSITIONS**

**La délibération est donc adoptée à l'unanimité.**

==/==

**Arrivée de M. Philippe BLAISE**

- Note explicative de synthèse n° 2026/2 - Débat sur les orientations budgétaires 2026

Le débat d'orientation budgétaire est un exercice obligatoire prévu à l'article L. 212-1 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie. Il s'appuie sur un rapport et doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Sans aucun caractère décisionnel, il permet à l'assemblée délibérante d'échanger sur les orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Ainsi, après un bref rappel du contexte économique et financier local et un exposé de la situation financière de la Ville, seront présentées les orientations du budget pour 2026 ainsi que les perspectives pour la période 2026-2028.

**I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER 2025**

D'après les tendances conjoncturelles publiées par l'IEOM en décembre, la Nouvelle-Calédonie reste confrontée à une situation économique fortement dégradée, caractérisée par les conséquences persistantes des émeutes de mai 2024, la crise du secteur nickel et une forte incertitude institutionnelle.

Les soldes d'opinion des entreprises sur l'activité restent négatifs (-0,7 point) malgré une légère amélioration (+0,4 point), reflétant le pessimisme des professionnels.

Sur les crédits bancaires, la production totale de crédits aux entreprises (hors découverts) diminue en rythme annuel (-16,5 %) au 3<sup>ème</sup> trimestre 2025 (proche des plus bas niveaux historiques). La production de crédits à la consommation progresse fortement au 3<sup>ème</sup> trimestre (+36,1 %). Ils représentent désormais 51 % des nouveaux crédits aux particuliers, surpassant les crédits à l'habitat (40 %). Le solde d'opinion sur l'investissement reste négatif pour le 7<sup>ème</sup> trimestre consécutif, reflétant l'absence durable de perspectives et la réticence des chefs d'entreprise à investir dans ce climat incertain.

L'emploi salarié privé subit une forte diminution. Plus de 10 000 emplois ont été perdus entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2024 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2025, soit une baisse de 15,6 %.

Quant à la consommation des ménages, elle poursuit son repli.

Le secteur du BTP est au point mort, illustré par des ventes de ciment à leur plus bas niveau historique. Cette situation est entretenue par le manque de perspectives et un investissement des entreprises durablement insuffisant.

Malgré une hausse de la production due à un effet de base post-crise, le cours du nickel se replie et l'avenir du secteur reste incertain.

La dégradation de l'emploi et la vulnérabilité des ménages augmentent les dépenses sociales tout en réduisant les cotisations. La perte de plus de 10 000 emplois salariés privés réduit drastiquement l'assiette des cotisations sociales.

La situation financière des comptes sociaux était déjà critique avant les émeutes et l'augmentation massive du nombre de chômeurs accentue ce déséquilibre (moins de recettes, plus de charges).

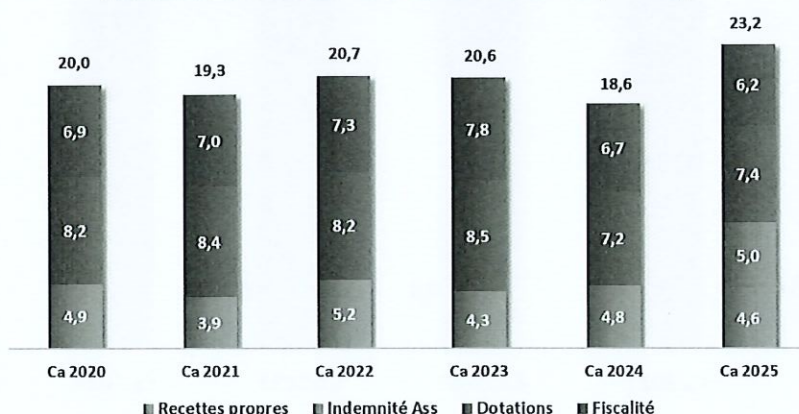
Les destructions (émeutes de mai 2024) ont eu un lourd bilan matériel, nécessitant des aides (chômage lié aux exactions, chômage partiel). Ces dispositifs ont pesé lourdement sur les dépenses publiques ou sociales au cours de l'année.

Face à ces déficits de recettes et ces besoins accrus en dépenses sociales, le territoire est contraint de s'appuyer davantage sur l'aide extérieure. Le pays demeure fortement dépendant des aides en provenance de l'Hexagone, conditionnées par la mise en œuvre de réformes structurelles tant sur les dépenses publiques que sur le modèle économique calédonien.

## I. LA SITUATION DE LA VILLE SAUVEGARDEE

### 1. Une épargne satisfaisante

Evolution des recettes de fonctionnement (en MF)



En 2025, les recettes réelles de fonctionnement affichent une progression de 4,6 milliards de francs CFP par rapport à 2024. Cette hausse s'explique principalement par la perception de l'indemnisation exceptionnelle des assurances de 5 milliards de francs CFP pour les infrastructures et équipements détruits lors des émeutes de 2024.

Ainsi, sans prendre en compte cette recette exceptionnelle, les recettes réelles de fonctionnement chutent à 18,2 milliards de francs CFP, soit -400 millions de francs CFP par rapport à 2024. Cette diminution vient d'une réduction des recettes fiscales issues des centimes additionnels (- 466 millions de francs CFP).

Les recettes fiscales de la Ville subissent une érosion continue, amplifiée par la crise que traverse le pays depuis 2024. Après une chute brutale de 1,1 milliard de francs CFP en 2024 (-15 %), la baisse s'est accentuée en 2025 avec une perte supplémentaire de 500 millions de francs CFP (-7 %). Au total, la Ville a enregistré une baisse cumulée de ses recettes fiscales de -1,6 milliard de francs CFP depuis 2023.

Les recettes propres enregistrent également une diminution de 200 millions de francs CFP due principalement à la baisse des recettes exceptionnelles (baisse des produits de cession d'immobilisations par rapport à l'exercice précédent).

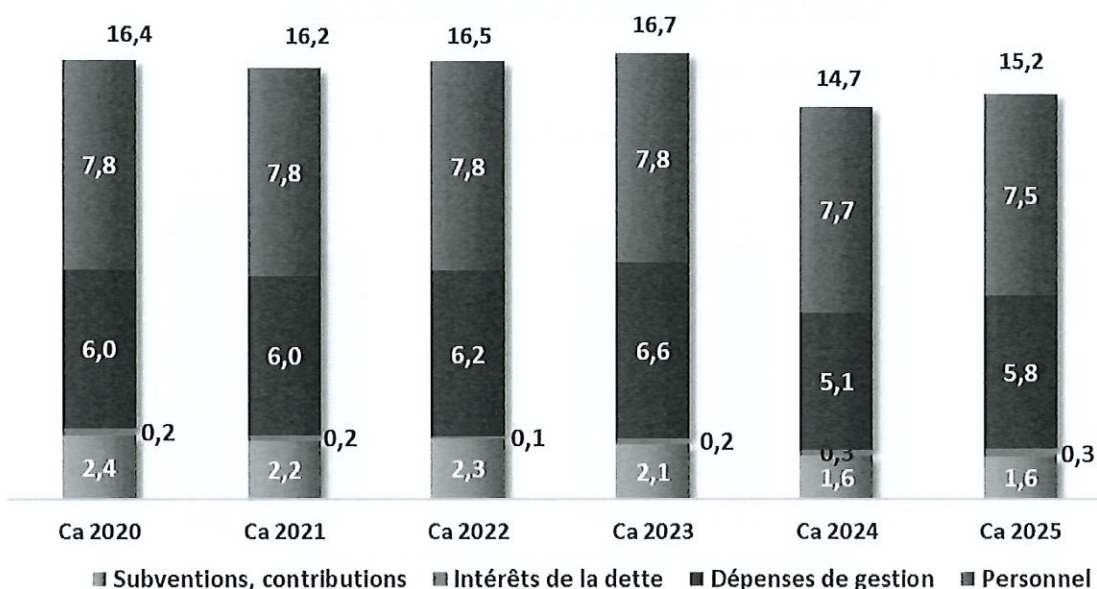
À l'inverse, les dotations progressent de 200 millions de francs CFP en 2025, grâce au réajustement du Fonds intercommunal de péréquation (FIP) au titre de l'exercice 2024.

Cependant, les lourdes pertes fiscales enregistrées au budget de la Nouvelle-Calédonie depuis 2024 ont mécaniquement réduit l'assiette nette des dotations reversées aux collectivités. La dotation perçue par la Ville est passée de 4,84 milliards de francs CFP en 2023 à 3,67 milliards en 2024, pour s'établir à 3,61 milliards de francs CFP en 2025. Au total, la Ville a subi une perte cumulée de 1,2 milliard de francs CFP au titre du FIP sur cette période.

L'indemnisation perçue des assurances a permis à la Ville d'engager les premiers chantiers de reconstruction.

En réponse à la chute brutale de ses ressources, la Ville a été contrainte d'opérer des ajustements budgétaires drastiques sur ses dépenses, en favorisant les services essentiels au détriment d'autres dépenses de fonctionnement. Cette stratégie engagée depuis 2024 s'est avérée indispensable pour préserver sa situation financière. En 2025, cet effort a permis d'abaisser le niveau des dépenses de 1,5 milliard de francs CFP par rapport à 2023, comme l'illustre la refonte de la ventilation par catégories de dépenses présentée ci-après.

Evolution des dépenses de fonctionnement (en MF)



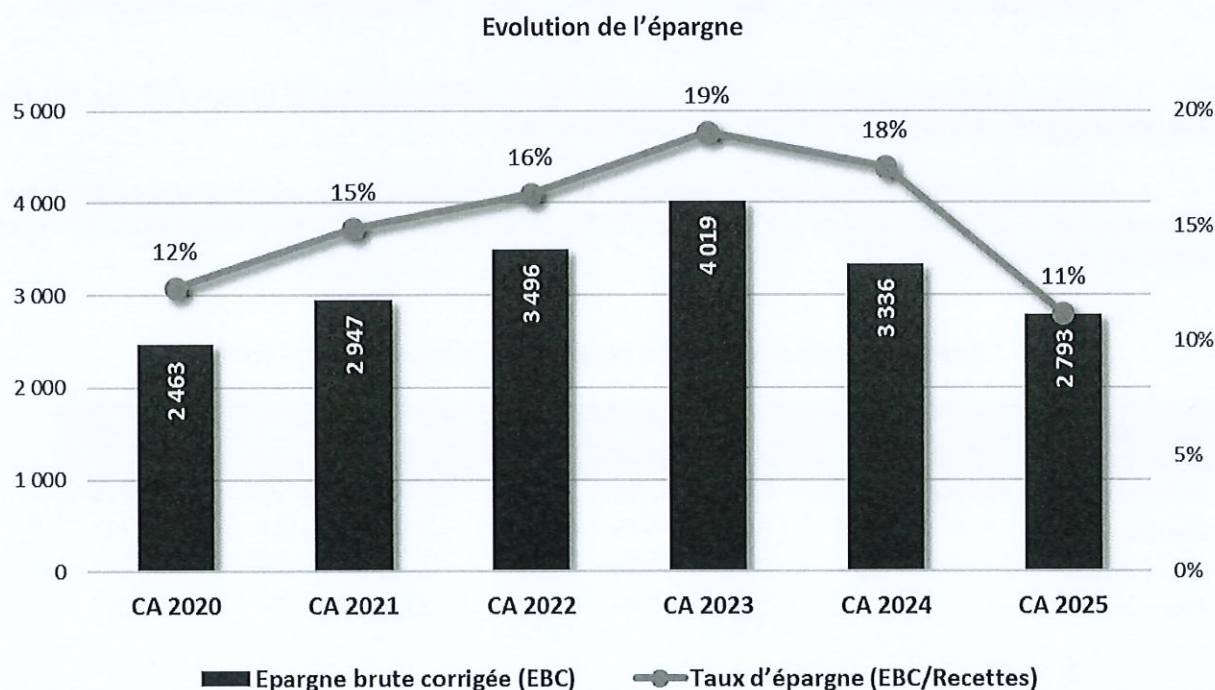
Après une diminution de 2 milliards de francs CFP opérée en 2024, les dépenses de fonctionnement enregistrent une hausse contenue de 482 millions de francs CFP en 2025. Les dépenses de personnel ont diminué de 200 millions de francs CFP, les dépenses de gestion ont augmenté de 700 millions de francs CFP tandis que les subventions et contributions ainsi que les charges financières ont été stabilisées.

En matière de personnel, la Ville réaffirme sa stratégie de maîtrise de sa masse salariale par plusieurs leviers opérationnels : le non renouvellement systématique des départs à la retraite et des postes vacants et la limitation stricte des heures supplémentaires. Ainsi, la Ville a réduit sa masse salariale de 200 millions de francs CFP par rapport à 2024 et de 300 millions de francs CFP par rapport à la période 2020-2023.

Concernant les dépenses de gestion, l'augmentation reflète principalement les coûts opérationnels des services rétablis après la crise de 2024 et les besoins de maintenance des infrastructures restantes. Il s'agit notamment des dépenses d'entretien du patrimoine, des espaces verts et de la voirie (459 millions de francs CFP), des premiers travaux d'aménagement du lotissement de N'Du (155 millions de francs CFP) et des charges fixes (pour 104 millions de francs CFP dont une partie a été compensée par la baisse de certaines charges ce qui ramène ce montant à 69 millions de francs CFP).

Cette contraction des recettes limite mécaniquement la capacité de la Ville à constituer l'autofinancement nécessaire à son programme d'investissement. Pour autant, elle a su adapter son pilotage budgétaire à ce contexte de crise sans précédent.

Grâce aux mesures de sobriété engagées dès 2024 et au maintien d'une rationalisation rigoureuse des charges en 2025, la Ville est parvenue à dégager un taux d'épargne de 11 % à la clôture de l'exercice (contre 18 % en 2024). Bien qu'en retrait et en deçà du plancher des 15 %, ce résultat témoigne d'une gestion responsable permettant de sauvegarder une situation financière adaptée dans un contexte budgétaire fortement dégradé.

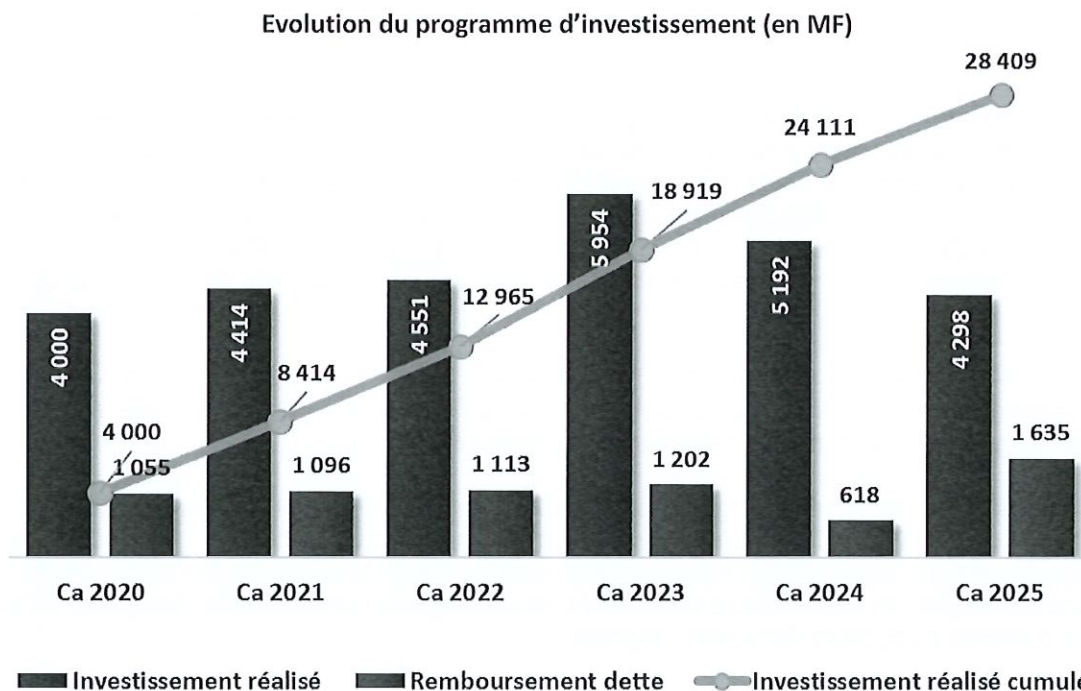


## 2. La réalisation du programme d'investissement

Après le coup d'arrêt des investissements en 2024 provoqué par les conséquences de la crise sur les chantiers, la Ville a opéré une révision complète de son programme d'investissement pour 2025. Ainsi, 4,3 milliards de francs CFP ont été investis, marquant la volonté de la collectivité de maintenir malgré tout une commande publique pour soutenir les entreprises calédoniennes lourdement impactées par la crise.

Les priorités se sont concentrées sur la poursuite des projets lancés en 2024 (1,2 milliard de francs CFP) et sur la reconstruction des infrastructures et équipements détruits lors des émeutes (1,7 milliard de francs CFP dont 1,2 milliard de francs CFP remboursé par l'État) et les autres dépenses d'investissement (1,4 milliard de francs CFP).

Pour l'exercice 2025, le programme d'investissement a été intégralement financé par des subventions d'investissement et par l'autofinancement dégagé par la Ville, sans aucun recours à l'emprunt.



L'investissement cumulé de la collectivité s'élève à 28 milliards de francs CFP sur la période, soit une moyenne annuelle de 4,7 milliards de francs CFP.

Le mode de financement des investissements réalisés reste sain, basé principalement sur des ressources non coûteuses, à savoir l'épargne (60 %) et les subventions d'investissement (19 %) et par l'emprunt à hauteur de 21 %.

**Evolution du financement des programmes d'investissement (en MF)**

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2020-2025
<b>Investissement réalisé</b>	<b>4 000</b>	<b>4 414</b>	<b>4 551</b>	<b>5 954</b>	<b>5 192</b>	<b>4 298</b>	<b>28 410</b>
Epargne nette	60%	46%	51%	58%	53%	81%	60%
Subventions	13%	30%	16%	23%	16%	19%	19%
Emprunt	27%	24%	33%	19%	32%	0%	21%

### 3. La situation de trésorerie

A la clôture de l'exercice 2025, le solde de trésorerie s'élevait à 6,5 milliards de francs CFP (760 millions de francs CFP fin 2024). Il doit être mis en perspective avec les engagements suivants :

- stock de dépenses engagées à décaisser : 730 577 729 F
- recettes non perçues :
  - o subventions d'investissement : 154 754 120 F
  - o centimes additionnels : 165 656 210 F

#### 4. Un endettement modéré et une solvabilité satisfaite

Sans nouvel emprunt contracté en 2025, l'encours de la dette s'élève à 12,2 milliards de francs CFP à la clôture de l'exercice.

Concernant les indicateurs de solvabilité, la situation financière de la Ville affiche une résilience notable malgré la crise. Le taux d'endettement s'établit à 53 % des recettes en 2025, contre 81 % en 2024.

Cette amélioration sensible est directement liée à la perception de l'indemnisation exceptionnelle des assurances. Ce ratio demeure très nettement inférieur à la limite maximale de 150 % préconisée par les bailleurs de fonds.

La capacité de désendettement se situe désormais à 4,7 années contre 4,6 années en 2024. Bien qu'en augmentation à cause de l'érosion des recettes structurelles, ce ratio garantit la solvabilité de la collectivité en restant sous le seuil de vigilance des 7 années.

L'encours de la dette communale est intégralement réparti entre deux partenaires institutionnels :

- AFD : 11 milliards de francs CFP (soit 91 % du stock).
- CDC : 1 milliard de francs CFP (soit 9 %).

Le profil d'extinction de la dette prévoit un terme à l'horizon 2044. Enfin, la structure du stock est sécurisée par une forte prévisibilité : 91 % des prêts sont conclus à taux fixe, les 9 % restants étant indexés sur des livrets d'épargne (Livret A ou LEP).

#### STRUCTURE DE LA DETTE AU 31/12/2025

CATÉGORIE	TAUX MOYEN	ENCOURS	ANNUITÉ RA INCLUS	AMORT. HORS RA	INTÉRÊT	DURÉE RÉG. MOYENNE
<b>TYPE DE TAUX</b>						
Fixe	1,50	11 111 989 536	1 131 839 183	943 315 252	188 523 931	12 ans 06 mois
Indexé	3,55	1 105 465 035	306 541 346	256 021 728	50 519 618	04 ans 03 mois
Structuré	0,00	0	0	0	0	00 ans 00 mois
<b>TRANCHE DE TAUX</b>						
4.00% < taux	4,24	743 320 840	45 775 959	13 679 160	32 096 800	17 ans 07 mois
3.00% < taux <= 4.00%	3,50	1 606 961 479	275 894 327	212 517 668	63 376 659	09 ans 11 mois
2.00% < taux <= 3.00%	2,80	2 108 018 092	320 208 774	253 687 822	66 520 952	15 ans 02 mois
1.00% < taux <= 2.00%	1,84	2 959 324 122	345 160 976	286 809 226	58 351 751	09 ans 05 mois
0.00% < taux <= 1.00%	0,57	3 066 908 004	275 714 363	257 016 975	18 697 388	12 ans 02 mois
taux <= 0.00%	0,00	1 732 922 035	175 626 129	175 626 129	0	10 ans 00 mois
<b>PÉRIODICITÉ</b>						
Mensuelle	0,00	0	0	0	0	00 ans 00 mois
Trimestrielle	2,36	0	116 715 573	115 350 146	1 365 427	00 ans 00 mois
Semestrielle	1,50	11 111 989 536	1 015 123 610	827 965 106	187 158 504	12 ans 06 mois
Annuelle	3,55	1 105 465 035	306 541 346	256 021 728	50 519 618	04 ans 03 mois
<b>PRÊTEUR</b>						
Tous	1,70	12 217 454 570	1 438 380 529	1 199 336 980	239 043 549	11 ans 09 mois
<b>DEVISE</b>						
euro	1,70	12 217 454 570	1 438 380 529	1 199 336 980	239 043 549	11 ans 09 mois
XPF	0,00	0	0	0	0	00 ans 00 mois
<b>TOTAL</b>	<b>1,70</b>	<b>12 217 454 570</b>	<b>1 438 380 529</b>	<b>1 199 336 980</b>	<b>239 043 549</b>	<b>11 ans 09 mois</b>

### III. LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2026

Les orientations budgétaires pour l'exercice 2026 de la ville de Nouméa seront principalement consacrées à trois axes majeurs : la poursuite des chantiers prioritaires engagés depuis 2024, le programme de reconstruction des infrastructures ou équipements détruits lors des émeutes et la mise en œuvre du dispositif de solidarité républicaine.

#### 1. Les chantiers prioritaires : 2 325 971 000 F

Opération		CP 2026	Financement
Pôle jeunesse	Réhabilitation de l'ancien hôtel de police en espaces dédiés au pôle jeunesse	173 000 000 F	État : 134,9 M, solde à percevoir en 2026 : 94,4 M
Jeune Scène	Réhabilitation du complexe sportif	180 000 000 F	État : 47 M, solde à percevoir en 2026 : 33 M
Piste cyclable du Faubourg Blanchot	Parcours cyclable reliant le rond-point de l'Eau Vive au quartier Latin	344 706 000 F	État AFITF : 333,6 M, solde à percevoir en 2026 : 244 M
Réfection de chaussées	Poursuite du programme de modernisation des voiries, sécurité routière	575 000 000 F	
Trottoirs	Poursuite du programme de modernisation des trottoirs du centre-ville	110 000 000 F	
Éclairage public	Réfection de l'éclairage public de la route de Normandie et de la rue de Béchade	100 000 000 F	État fonds verts : 73,9 M, solde à percevoir en 2026 : 17,6 M
Sécurisation de talus	Confortement du talus du Ouen Toro	114 000 000 F	État : 80,5 M, solde à percevoir en 2026 : 56 M
Littoral de l'Anse Vata	Confortement des berges de la promenade Roger Laroque	26 000 000 F	-
Usine de production d'eau potable	Études pour la construction d'une nouvelle usine	46 000 000 F	
Confort thermique dans les écoles	Travaux d'amélioration du confort thermique dans les écoles	210 000 000 F	Province Sud : 75 M
Stade Pentecost	Rénovation des vestiaires et des sanitaires	15 000 000 F	État ANS : 26 M, solde à percevoir en 2026 : 18,5 M
Démocratie participative	Reconduction de l'enveloppe pour les projets de proximité structurants dans les quartiers	80 000 000 F	
Vidéoprotection	Travaux pour l'extension du réseau de vidéoprotection	40 000 000 F	
Traitement des appels d'urgence	Renouvellement du système « allo 18 »	62 000 000 F	NC FIPE 2025 : 22 M
Dispositif anti requins	Études à mener en partenariat avec le centre de la Réunion	4 115 000 F	
Bâtiment de la France Australe		3 000 000 F	
Bâtiment des archives	Finalisation : dernières situations à payer	55 000 000 F	État, MAC : 47,6 M - soldée en 2025
Route du Port Despointes		20 000 000 F	

Aménagement de la rue Jean Jaurès		28 000 000 F	État fonds verts : 187 M, solde à percevoir en 2026 : 42,6 M
Extension hôtel de police	Aménagement des locaux de l'immeuble Berton et extension de l'hôtel de police	91 600 000 F	
Sécurisation de bâtiments et équipements de sécurité	Caméras, éclairage, barrières anti véhicules béliers	48 550 000 F	
	<b>Total</b>	<b>2 325 971 000</b>	

## 2. Le programme de reconstruction : 882 436 000 F

La Ville poursuivra le programme de reconstruction des infrastructures ou équipements détruits lors des émeutes à hauteur de 882 millions de francs CFP de crédits de paiement en 2026, répartis comme suit :

- école les Orchidées-Daniel Talon	:	38 000 000 F
- voiries	:	292 236 000 F
- pôle de services publics à Rivière Salée	:	30 000 000 F
- espace polyvalent au Mouv'	:	17 000 000 F
- espace municipal de Tuband	:	26 000 000 F
- médiathèque de Kaméré	:	5 000 000 F
- locaux de Macadam Partage à Doniambo	:	30 000 000 F
- mur d'escalade	:	200 000 000 F
- véhicules et engins	:	105 200 000 F
- dock au centre technique municipal à Doniambo	:	24 000 000 F
- relocalisation de la direction des risques sanitaires	:	79 000 000 F
- vidéoprotection	:	36 000 000 F

## 3. Le dispositif de solidarité républicaine : 448 700 726 F

Institué par l'État et versé par la Nouvelle-Calédonie en 2025, le dispositif de solidarité républicaine représente une aide exceptionnelle pour la Ville d'un montant de 448 700 726 francs CFP. La mise en œuvre de cette aide sera répartie sur les domaines d'intervention suivants :

- social	:	272 943 808 F
- restauration	:	40 171 446 F
- jeunesse	:	135 585 472 F

## IV. CONCLUSION

En dépit d'une conjoncture économique calédonienne qui demeure fortement dégradée et marquée par l'absence de perspectives de reprise, la ville de Nouméa a su faire preuve d'une résilience financière notable. La stratégie de pilotage engagée depuis 2024 permet aujourd'hui d'aborder l'exercice 2026 avec des fondamentaux préservés, malgré un environnement local caractérisé par une érosion structurelle des ressources.

Pour 2026, les orientations budgétaires seront résolument tournées vers la poursuite des chantiers prioritaires et l'accélération du programme de reconstruction. Forte de l'appui du dispositif de solidarité républicaine, la Ville s'engage à maintenir à flot ses actions sociales au travers de son CCAS, vis-à-vis de sa jeunesse et la culture avec le pôle vie locale et les cantines avec la Caisse des Ecoles.

Il est donc proposé au conseil municipal de prendre acte du rapport d'orientations budgétaires 2026.

DELIBERATION N° 2026-51  
relative au débat sur les orientations budgétaires 2026

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie, notamment son article L. 212-1,

VU le rapport sur les orientations budgétaires,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Le conseil municipal prend acte du fait que les orientations budgétaires pour l'exercice 2026 ont bien été exposées et qu'elles ont fait l'objet d'un débat en séance publique du conseil municipal, sur la base du rapport ci-joint.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

---

Mme le Maire :

Conformément à l'article L. 212-1 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif de l'exercice à venir. Celui-ci a pour objet d'annoncer les orientations générales du prochain budget.

Il s'agit donc d'engager ce débat d'orientation budgétaire, préalablement à l'examen du budget par la commission du budget et des finances le 11 février et par le conseil municipal le 25 février prochain.

Dans la présente note explicative de synthèse, il sera fait un rappel du contexte économique et financier local, un exposé de la situation financière de la Ville et une projection des tendances budgétaires à venir.

Une nouvelle version a été déposée sur vos bureaux, afin de corriger une coquille dans le document d'orientation, ce qui a entraîné une modification des tableaux figurant en pages 8 et 9.

Un diaporama reprenant les informations principales du rapport va être projeté. Je passe la parole à Monsieur Patrick GUILLON pour nous en faire la présentation avant d'engager le débat.

M. Patrick GUILLON :

*3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, en charge du budget, des finances et de la commande publique*

Les tendances conjoncturelles publiées par l'IEOM en décembre dernier nous confirment que la Nouvelle-Calédonie reste confrontée à une situation économique fortement dégradée, caractérisée par les conséquences persistantes des émeutes de mai 2024, la crise du secteur nickel et une forte incertitude institutionnelle.

Il vous est proposé la clé de lecture suivante pour le contexte économique et financier :

- 2023 (Année de référence) : Une économie en croissance modérée, un marché de l'emploi stable et un secteur BTP actif.
- 2024 (Le choc) : Une dynamique brisée par les émeutes de mai, qui provoquent une chute de 15,6 % de l'emploi salarié privé (-10 000 postes entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2024 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2025).
- 2025/2026 (L'incertitude) : Un climat des affaires qui reste en zone de récession et un secteur BTP au point mort, impactant durablement les recettes fiscales de la Ville.

En ce qui concerne l'Indicateur du Climat des Affaires (ICA), il était proche de sa moyenne en 2023, s'est effondré en 2024 et reste négatif en 2025, malgré une légère amélioration (+0,4 point). Il reflète le pessimisme des professionnels.

Le solde d'opinion sur l'investissement reste négatif pour le 7<sup>ème</sup> trimestre consécutif, reflétant l'absence durable de perspectives et la réticence des chefs d'entreprise à investir dans ce climat incertain.

La production totale des crédits bancaires aux entreprises (hors découverts) diminue en rythme annuel (-16,5 %) au 3<sup>ème</sup> trimestre 2025 (proche de son plus bas niveau historique).

Fin 2023, le plein emploi était la norme. Plus de 10 000 emplois ont été perdus entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2024 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2025, soit une baisse de 15,6 % et une réduction drastique de l'assiette des cotisations sociales.

Le secteur du BTP est au point mort, illustré par des ventes de ciment à leur plus bas niveau historique. Cette situation est entretenue par le manque de perspectives et un investissement des entreprises durablement insuffisant.

Malgré une hausse de la production due à un effet post-crise, le cours du nickel se replie et l'avenir du secteur demeure plus qu'incertain.

Face à des déficits de recettes et des besoins accrus en dépenses sociales (chômage lié aux exactions, chômage partiel), le territoire est contraint de s'appuyer davantage sur l'aide extérieure. Le pays demeure fortement dépendant des aides en provenance de l'Hexagone, conditionnées par la mise en œuvre de réformes structurelles tant sur les dépenses publiques que sur le modèle économique calédonien.

Le graphique que vous voyez à l'écran affiche une situation qui semble être maîtrisée, avec une évolution des recettes de fonctionnement en 2025 de +4,6 milliards de francs CFP.

Toutefois, la réalité est dans les détails. La Ville a vécu deux années « sous perfusion ».

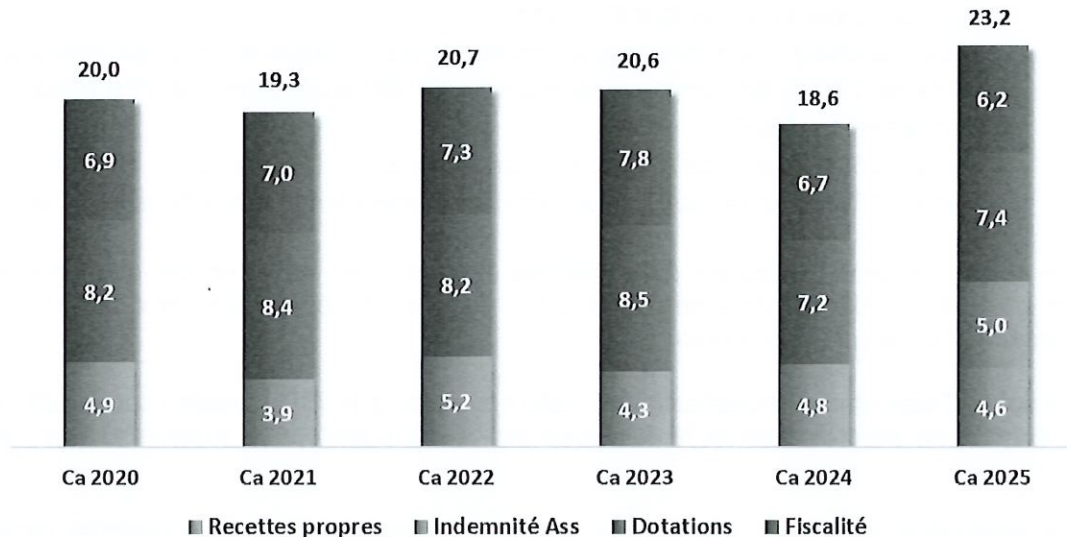
En 2024, l'aide d'urgence de l'État à hauteur de 5 milliards de francs CFP, perçue en décembre 2024, a permis de compenser :

- une réduction des recettes fiscales de 1,6 milliard de francs CFP depuis 2023 ;
- une réduction de la dotation perçue par la Ville de 1,2 milliard de francs CFP au titre du FIP depuis 2023 ;

- o une diminution des recettes propres de 200 millions de francs CFP (baisse des produits de cession d'immobilisations par rapport à l'exercice précédent).

En 2025, la Ville a perçu une indemnisation de la part de son assureur à hauteur de 5 milliards de francs CFP pour les équipements détruits lors des émeutes de 2024.

Le niveau structurel des recettes de la Ville est de 18,2 milliards de francs CFP, soit une perte de 1,6 milliard de francs CFP par rapport à 2023. Sans les 10 milliards de francs CFP cumulés de recettes exceptionnelles sur les deux années passées, la Ville aurait été en cessation de paiement dès 2024.



En réponse à la chute brutale de ses ressources, la Ville a été contrainte d'opérer des ajustements budgétaires drastiques sur ses dépenses, en favorisant les services essentiels au détriment d'autres dépenses de fonctionnement.

Cette gestion de crise, rigoureuse, a permis en 2025 d'abaisser le niveau des dépenses de fonctionnement de 1,5 milliard de francs CFP par rapport à 2023 :

- les dépenses de personnel ont diminué de 200 millions de francs CFP (non-remplacement des départs, limitation des heures supplémentaires).
- les dépenses de gestion ont diminué de 700 millions de francs CFP
- les subventions et contributions ainsi que les charges financières ont été stabilisées par rapport à 2024.

En ce qui concerne l'épargne brute, en 2023, nous étions à 19 %, ce qui caractérise une santé financière solide. Nous étions à 18 % en 2024 et à 11 % en 2025. L'épargne est maintenue artificiellement par l'aide de l'État et l'indemnisation des assurances.

L'indemnisation perçue des assurances a permis à la Ville d'engager les premiers chantiers de reconstruction.

Sur la période 2020-2025, l'investissement cumulé de la collectivité s'élève à 28 milliards de francs CFP, soit une moyenne annuelle de 4,7 milliards de francs CFP.

Le mode de financement des investissements réalisés reste sain, basé principalement sur des ressources non coûteuses, à savoir :

- par l'épargne à hauteur de 60 %,
- par les subventions d'investissement à hauteur de 19 %,
- et par l'emprunt à hauteur de 21 %.

Comme affiché à l'écran, les 4 indicateurs de référence montrent une situation sauvegardée pendant cette crise grâce aux recettes exceptionnelles.

En ce qui concerne les engagements pluriannuels, fin 2025, le budget communal compte 53 autorisations de programme (AP) et 13 autorisations d'engagement (AE) votées, représentant un montant global de dépenses de 37 milliards de francs CFP, dont l'exécution prévisionnelle par secteur se répartit en crédits de paiement (CP) selon l'échéancier affiché.

En ce qui concerne les perspectives 2026-2028, nous vous présentons deux trajectoires.

L'hypothèse n°1, dit scénario prudentiel, est basée sur l'absence de reprise économique rapide et l'absence de nouvelles ressources structurelles. C'est l'hypothèse de la vigilance maximale, se caractérisant par :

- Base de calcul : Une assiette nette du FIP estimée à 98 milliards de francs CFP.
- Recettes de fonctionnement :
  - Fiscalité : -17 % (chute liée à la baisse de l'activité économique)
  - Dotations (FIP) : -5 % (soit environ 3,5 milliards FCFP pour la Ville)
  - Recettes propres : -3 % (baisse de l'utilisation des services municipaux)
  - Recettes exceptionnelles : -98 %
- Indicateurs de santé (2026) :
  - Épargne brute : 0 % (situation critique)
  - Délai de désendettement : 133 ans.

L'hypothèse n°2 constitue le scénario volontariste. Cette hypothèse s'appuie sur une prévision de l'assiette nette des dotations à 101 milliards de francs CFP, conformément aux simulations présentées par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, et sous réserve de la compensation des recettes attendue de l'État.

Dans ce scénario, la quote-part des communes au titre du FIP s'élèverait à 16,1 milliards de francs CFP (contre 15,8 milliards de francs CFP en 2025). Pour Nouméa, le FIP atteindrait donc 3,7 milliards de francs CFP, soit une augmentation de 200 millions de francs CFP par rapport aux prévisions de l'hypothèse 1.

Les autres paramètres de projection demeurent inchangés.

Indicateurs de santé (2026) :

- Épargne brute : 1,7 % (reste très loin du seuil de sécurité de 15 %)
- Délai de désendettement 39,2 ans (reste au-dessus du seuil d'alerte de 7 ans)

Le point commun aux deux hypothèses réside dans le besoin de 2,3 milliards de francs CFP de recettes complémentaires par an, pour permettre à la Ville de retrouver son autonomie financière d'avant-crise (2023).

Avec la fin des recettes de l'État et de l'assureur, les recettes de la Ville retombent à leur niveau structurel ce qui représente 18,2 milliards de francs CFP, soit une perte de 1,6 milliard par rapport à 2023, ce qui traduit la nécessité de recevoir encore les aides de l'État.

L'analyse des marges de manœuvre pour la période 2026-2028, met en évidence une rupture critique. Dès l'exercice 2026, l'épargne brute de la Ville sera insuffisante pour couvrir le remboursement du capital de la dette, fermant tout accès à l'emprunt pour financer une programmation pluriannuelle d'investissement (PPI).

En ce qui concerne les ratios financiers, les autres indicateurs d'alerte sont :

- La solvabilité : Nous étions à 3,5 ans de délai de désendettement en 2023. En 2026, sans recettes nouvelles ou sans aide de l'État dans l'hypothèse 1, ce délai explose à 133,2 ans. Dans l'hypothèse 2, le délai passe à 39,2 ans.
- Le ratio relatif au personnel : ce ratio, de 37% en 2023, se dégrade fortement en 2026 (46%) en raison de la baisse de nos recettes.

Par conséquent, il convient de vous présenter une hypothèse n°3, pour restaurer la structure financière de la Ville, grâce à un apport de recettes complémentaires de 2,3 milliards de francs CFP par an dès 2026. Cela permettrait de :

- reconstituer une épargne brute permettant de couvrir le capital de la dette ;
- rétablir la capacité de désendettement ;
- restaurer la confiance des prêteurs et retrouver un accès à l'emprunt ;
- engager une programmation pluriannuelle d'investissement cohérente et soutenable pour la prochaine mandature.

En conséquence, en 2026 nous allons devoir construire un budget sur une base fiscale durablement réduite par rapport à 2023.

S'agissant des orientations 2026, le budget de 4,2 milliards de francs CFP d'investissement est désormais fléché sur la survie et la remise en état, avec 2,3 milliards de francs FCFP pour la poursuite des chantiers prioritaires engagés depuis 2024.

La Ville poursuivra le programme de reconstruction des infrastructures ou équipements détruits lors des émeutes à hauteur de 900 millions de francs CFP.

Institué par l'État et versé par la Nouvelle-Calédonie en décembre 2025, le dispositif de solidarité républicaine représente une aide exceptionnelle pour la Ville d'un montant de 448,7 millions de francs CFP. La mise en œuvre de cette aide sera répartie sur les domaines interventions suivants pour l'année 2026 :

- Actions sociales : 272,9 millions de francs CFP ;
- Restauration scolaire : 40,2 millions de francs CFP ;
- Actions Jeunesse : 135,6 millions de francs CFP.

Madame le Maire, mes chers collègues, si 2023 était l'année de la stabilité et 2024 celle du choc, 2026 sera celle de la réalité budgétaire.

Nous avons gardé la tête hors de l'eau grâce à deux bouées de sauvetage successives de 5 milliards de francs CFP chacune : l'État et l'indemnisation des assurances en 2024.

En 2026, ces effets amortisseurs prennent fin. Nous nous retrouvons face à une réalité budgétaire brute, avec une perte globale de 4,3 milliards de francs CFP dont 1,6 milliard de francs CFP de recettes fiscales par rapport à 2023 et une épargne qui tend vers zéro.

L'effort de 1,5 milliard de francs CFP d'économies que nous avons réalisées sur nos propres dépenses est considérable, mais cela ne suffira pas. Une augmentation du FIP en provenance de la Nouvelle-Calédonie et des aides de l'État seront nécessaires pour rétablir la santé financière de la Ville. Il en va de même pour les communes de la Nouvelle-Calédonie. Je vous remercie pour votre attention.

Mme le Maire :

Je vous remercie pour cette présentation. La situation est extrêmement compliquée malgré les efforts considérables qui ont été faits à hauteur de 1,5 milliards de francs CFP, commencés dès 2018, bien avant la période des émeutes de 2024. Comme l'a souligné notre collègue, si la situation économique ne se redresse pas et que nous subissons encore une diminution du fonds intercommunal de péréquation (FIP), cela entraînera l'ensemble des communes vers le fond.

Si nous n'avions pas reçu les aides de l'État en décembre 2024, à hauteur de 5 milliards de francs CFP, correspondant aux recettes dues par la Nouvelle-Calédonie, je ne sais pas dans quelle situation nous nous trouverions.

Je rappelle une chose importante à mon sens. Ce pays manque aujourd'hui cruellement d'investissements. Cela signifie que nous ne sommes plus capables de faire travailler les entreprises calédoniennes. Je souligne que lors de notre première mandature, nous avons investi 32 milliards de francs CFP. Ces investissements ont légèrement diminué lors de la deuxième mandature pour atteindre 28 milliards de francs CFP, soit au total soixante milliards de francs CFP investis. Aujourd'hui, nous n'avons plus beaucoup les moyens de le faire, ce qui entraîne les entreprises vers le bas.

Nous espérons tous aujourd'hui que l'État viendra à nouveau nous aider et que nous pourrions retrouver des finances relativement saines en Nouvelle-Calédonie, afin que le FIP soit à la hauteur de ce qu'il a toujours été.

Je rappelle que l'assiette du budget de reversement aux provinces et aux communes représente un montant global de 110 milliards de francs CFP, soit une dotation de 400 millions de francs CFP par mois pour la ville de Nouméa. Aujourd'hui, avec les baisses drastiques du FIP, ces dotations sont passées de 400 millions de francs CFP à 272 millions de francs CFP par mois.

Ainsi, nous avons dressé un tableau le plus fidèle possible de notre réalité budgétaire. Nous ne sommes pas les seuls dans cette situation. La situation est extrêmement difficile pour tout le monde.

J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Monsieur BÉRART, allez-y.

#### M. Emmanuel BÉRART :

Merci Madame le Maire. Concernant le budget, je vais intervenir en deux parties : d'abord sur le contexte économique, puis sur la situation spécifique de la Ville. Je souhaite d'abord comparer les notes que nous avons l'année dernière sur la situation économique générale par rapport à cette année. La note de l'année dernière était plus optimiste que celle de cette année. Pourquoi ? Parce que nous attendions tous un rebond économique en 2025, qui n'a finalement pas eu lieu. Par conséquent, comme vous l'avez très bien souligné, nous sommes dans une situation encore plus compliquée.

Nous sommes toujours très marqués par les exactions de 2024, mais également par l'incertitude institutionnelle. Un investisseur, pour qu'il investisse un sou, il faudrait au moins qu'il sache où en est son investissement dans 5 ans, dans 10 ans ou dans 20 ans. Je voulais aussi revenir sur quelques exemples. Vous avez donné l'exemple des permis de construire, et je vous en remercie. S'il y a une reprise en 2025, c'est parce qu'il faut reconstruire. Ce n'est pas de la construction et on n'est pas au niveau de 2023.

L'exemple le plus concret que tout le monde connaît est celui des véhicules. En 2023, 9 500 véhicules étaient vendus par an. En 2024, ce chiffre est tombé à 5 650 véhicules, soit une baisse de 48 %. On aurait pu espérer un rebond en 2025, mais non, il y a encore une baisse de 25 % nous amenant à près de 4 200 véhicules par an. Comme vous l'avez indiqué, il y a 12 000 chômeurs du privé. En plus, il n'y a plus de dispositifs de chômage partiel. Il n'y a plus les cotisations sociales nécessaires pour soutenir ces dispositifs puisque ce sont les salariés et les employeurs qui les financent. Et sur les 1 700 entreprises perdues en 2024, sachez qu'en 2025, la situation ne s'est pas améliorée. Selon les dernières études, un patron sur deux a observé une baisse du chiffre d'affaires en 2025 par rapport à 2024. La situation est donc catastrophique, comme vous l'avez très bien dit.

Je vous salue car construire un budget prévisionnel dans ce contexte c'est de la très haute voltige. Et surtout, l'élément principal, c'est que les causes sont exogènes à la mairie. Ce n'est pas parce que la mairie a mal géré ses sous, c'est parce que les recettes sont en baisse drastique.

Je me dis qu'heureusement qu'il y a l'État. Je suis quand même très heureux que nous soyons encore une collectivité d'État. J'entends tous les jours parler de transferts. Quand on voit ce que ces transferts ont donné, il vaut mieux être une collectivité d'État. C'est à espérer que l'État nous vienne en aide. Je reviendrai sur la situation de la Ville plus tard. Merci Madame le Maire.

Mme le Maire :

Merci. Y a-t-il d'autres interventions dans le cadre de la discussion générale ? Monsieur LE LEIZOUR.

M. Marc LE LEIZOUR :

Je vous remercie Madame le Maire. Face à cette situation, est-ce que la mairie, à l'image de certaines entreprises privées, est tenue d'informer non seulement les autorités de tutelle, comme la Chambre territoriale des comptes, mais aussi les prêteurs du risque de détérioration des ratios? Ce serait dans une hypothèse très pessimiste où, à un moment donné, on pourrait dire aux prêteurs : « Écoutez, soit vous rééchelonnez votre dette, soit vous procédez à une extinction partielle de celle-ci », et aussi prévenir les autorités de tutelle. Est-ce que la mairie est soumise, à l'image du privé, à ce devoir d'alerte ?

Mme le Maire :

Les prêteurs que sont la Banque des territoires et l'Agence française de développement (AFD) suivent de manière rigoureuse tout ce qui se passe dans les communes. Chaque année, l'AFD réunit les communes et établit un bilan du budget des communes et des contraintes qui s'imposent à elles. Aujourd'hui, on sait très bien que nos ratios, conformes à ceux de l'AFD, ne nous permettent pas d'accéder à l'emprunt. Il faut absolument que la Nouvelle-Calédonie retrouve une stabilité politique. En effet, sans stabilité politique, il n'y a pas d'investisseurs.

Vous parlez ensuite d'effacement de la dette. Oui, c'est un espoir pour tout le monde. La Nouvelle-Calédonie, qui a bénéficié de prêts et non de subventions, vient de demander à l'AFD de faire en sorte que les intérêts de la dette ne soient pas payés afin de pouvoir élaborer le budget qui sera voté dans quelques semaines. D'autres demandent un effacement pur et simple de la dette. La Nouvelle-Calédonie a une politique de la main tendue vis-à-vis de l'État, car elle n'a pas d'autre choix. Heureusement que l'État est présent.

Je ne peux pas anticiper sur le devenir de la situation. S'agissant du récent rapport de l'Observatoire des communes qui a mis en exergue les difficultés que nous rencontrons, Madame GRANERO pourrait peut-être en dire un mot.

Mme Jennifer GRANERO :

*Secrétaire Générale Adjointe, en charge du pôle Ressources*

La Ville est en lien très régulier avec l'AFD. Nous travaillons en partenariat avec eux, donc l'information circule bien entre nous. Ils sont au courant des situations financières et budgétaires des collectivités d'une manière générale. En ce qui concerne l'Observatoire, il recueille chaque année les données financières de toutes les collectivités pour en faire une présentation. La situation est effectivement très compliquée pour l'ensemble des collectivités en raison des pertes de recettes qu'elles subissent. Comme vous le disiez Monsieur BÉRART, c'est un problème exogène aux communes. Il y a une forte dépendance aux recettes provenant de la Nouvelle-Calédonie. Et il y a une synergie pour essayer de trouver des solutions autant que possible sur ce sujet.

Mme le Maire :

Enfin, je rajouterai que nous sommes observés de très près. En effet, il n'y a pas une seule dépense ou recette qui ne soit pas examinée par le trésorier de la province Sud (TPS). Ainsi, les finances publiques sont scrupuleusement contrôlées. Y a-t-il d'autres conseillers qui souhaitent intervenir ? Allez-y, Monsieur DESMEUZES.

M. Michel DESMEUZES :

Merci, Madame le Maire. Je voudrais tout d'abord féliciter les services de la mairie pour leur travail. Merci également à notre collègue pour cette présentation très claire.

Je veux dire que la ville de Nouméa est gérée en bon père de famille depuis le début de ce mandat.

Ce soir, je ne peux pas m'empêcher d'exprimer ma colère. Pourquoi ? Je vous rappelle que la situation dans laquelle nous nous trouvons est la conséquence de ce qui s'est passé en 2024 et de la crise qui en découle. Ce sont des entreprises qui ont fermé, ce qui a provoqué une forte baisse des recettes fiscales, pénalisant ainsi les budgets des communes, entre autres.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet. En tout cas, je tiens à exprimer ma colère. Je vous rejoins, Madame le Maire. Heureusement que l'État était là. Bien qu'il n'y ait pas de représentants de l'État ici ce soir au conseil municipal, je tiens à remercier l'État pour l'aide qu'il a apportée à la commune de Nouméa. Merci, Madame le Maire.

Mme le Maire :

Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur BÉRART.

M. Emmanuel BÉRART :

Merci, Madame le Maire. Je remercie Monsieur Patrick GUILLON pour ses explications. Comme l'année dernière, il y a deux chiffres qui, si on les lit, peuvent s'entrechoquer. Je m'explique. Nous avons une situation de trésorerie en fin d'année qui est « magnifika » comme dirait une animatrice télé, à savoir 6,5 milliards de francs CFP de trésorerie. Je suppose que là-dedans il y a les 5 milliards de francs CFP d'assurance et les 448 millions de francs CFP du dispositif de solidarité républicaine de l'État. Cela cache un peu la situation que l'on retrouve plus en détail dans la note de contexte. Voici la phrase qui tue : "Les projections actuelles conduisent à une impasse. Le niveau critique de l'épargne brute rend l'autofinancement insuffisant et ferme tout accès à l'emprunt." Le seul regret que j'exprime c'est que pour un béotien comme moi de la comptabilité publique, c'est que c'est un peu compliqué. Mais si j'ai tout compris, une fois que la mairie a assumé toutes ses dépenses, elle ne peut plus ni investir ni emprunter. Je ne sais pas si c'est ça qu'il faut comprendre. J'aurais préféré que ce soit dans ce jargon-là car moi je ne suis pas très intelligent et la comptabilité publique et moi ça fait encore un peu deux. C'est juste pour que l'on comprenne bien. Nous déjà, on a un peu de mal, mais les habitants de notre ville doivent avoir conscience de ces informations-là. C'est compliqué à transférer de manière pédagogique. Néanmoins, il faut leur dire que la mairie est bien gérée, elle stoppe les dépenses autant qu'elle peut mais elle manque de recettes, ce qui va remettre en cause certains investissements et reporter certains projets.

Si je faisais un clin d'œil, Madame le Maire, puisque nous avons cette trésorerie, pourquoi ne pas emprunter cette année avant que ce ne soit plus possible en 2027 ? C'est une plaisanterie, bien sûr.

En ce qui concerne la Ville en elle-même, je tiens à vous saluer pour le maintien de deux investissements. Je l'ai déjà dit l'année dernière mais j'y suis très attaché. Il s'agit du maintien, coûte que coûte, du projet de Pôle Jeunesse qui sera unique quasiment dans toute la province Sud, à l'exception de la maison de la jeunesse qui existe à Dumbéa.

Enfin, je salue également le maintien des 80 millions de francs CFP dédiés à la démocratie participative, permettant aux habitants, dans les différents comités, de proposer des projets simples, réalistes et réalisables. Merci Madame le Maire.

Mme le Maire :

Merci, Monsieur BÉRART. Nous n'allons pas avoir recours à l'emprunt car nous allons essayer de gérer avec ce que nous avons, afin de ne pas aggraver la situation. Je voulais simplement saluer la TPS qui nous fait l'honneur d'être présente ce soir. Y a-t-il d'autres observations ?

**PAS D'AUTRES OBSERVATIONS**  
**PAS D'OPPOSITIONS**

**Le conseil municipal prend donc acte qu'un débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2026 a eu lieu sur la base du rapport transmis.**

==/==

Mme le Maire :

Monsieur Jonas TAOFIFENUA souhaite prendre la parole. Allez-y Monsieur.

M. Jonas TAOFIFENUA :

Merci Madame le Maire. Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, si j'ai souhaité prendre la parole aujourd'hui, c'est avec gravité, sincérité et sens des responsabilités. Issu d'un parti politique dont je suis co-fondateur, l'Éveil Océanien, je constate qu'au fil du temps, des divergences profondes et durables se sont installées entre ma formation politique d'origine et mes convictions personnelles, ce que je ne peux cautionner et qui ne me permet plus d'exercer mon mandat local avec la liberté de conscience, la modération et l'esprit de dialogue auxquels je suis profondément attaché.

Après une longue et mûre réflexion, j'ai pris la décision de démissionner du parti. Cette décision n'est ni un reniement de mon engagement public, ni une rupture avec les valeurs du service de l'intérêt général. Elle en est au contraire l'expression la plus fidèle.

Madame le Maire, je tiens à saluer le travail que vous avez conduit depuis le début de votre mandat. Dans un contexte particulièrement difficile, vous avez su faire preuve de sang-froid, de détermination et d'un sens aigu des responsabilités. Je pense notamment à la période COVID, au cyclone Niran, ou encore plus récemment, aux événements dramatiques de mai 2024 qui ont profondément affecté notre commune et fragilisé le vivre ensemble. Face à ces épreuves, vous avez choisi l'apaisement, le dialogue et l'action. Les initiatives et les événements que vous avez portés à destination des administrés ont permis de recréer du lien, de redonner des espaces d'échange et de restaurer une confiance mise à mal. Je souhaite ici reconnaître publiquement cet engagement.

Je tiens également à souligner la rigueur et la clairvoyance avec lesquelles vous avez piloté les finances communales. Malgré une baisse sensible des ressources, la gestion budgétaire de la mairie a été exemplaire, alliant responsabilité financière, maintien des services publics et investissements utiles pour l'avenir de notre commune.

C'est à la lumière de ces constats et parce que je crois en une action municipale pragmatique, responsable et tournée vers l'intérêt général, que j'ai fait le choix de vous annoncer aujourd'hui ma volonté de rejoindre le groupe majoritaire. Ce choix, je ne l'ai pas fait seul. Je souhaite associer à cette décision Madame Cindy PRALONG, dont les échanges, l'écoute et la lucidité m'ont conforté dans cette démarche empreinte de sincérité et d'exigence.

Madame le Maire, en rejoignant votre groupe, je souhaite poursuivre mon engagement au service de nos concitoyens dans un esprit de loyauté, de travail collectif et de respect des institutions. Je le fais sans esprit de revanche, sans calcul politique, mais avec la volonté sincère de contribuer utilement à l'action municipale. Je vous remercie de votre écoute et de la confiance que vous voudrez bien m'accorder.

En conclusion, je souhaite vous inviter à participer à un petit moment de partage et d'échange le samedi 7 février prochain de 10h à 12h au foyer wallisien et futunien pour fêter ensemble cette nouvelle année. En espérant avoir l'honneur de vous compter parmi nous, je vous remercie encore une fois, Madame le Maire, de m'accorder ce temps de parole. Vous avez vu, c'est toute la famille qui m'accompagne ce soir. Merci à eux et aux coutumiers qui sont là.

### APPLAUDISSEMENTS

Mme le Maire :

Il y a quelques visages que je connais. Nous nous sommes déjà rencontrés. Merci Monsieur TAOFIFENUA. Cela fait plaisir. Cela fait chaud au cœur en cette fin de mandature. Merci beaucoup.

Nous en avons terminé avec l'ordre du jour.

Je vous rappelle que la prochaine séance du conseil municipal se tiendra le mercredi 25 février 2026, consacrée notamment au vote du budget primitif.

Je vous remercie de votre présence et je vous souhaite à tous une excellente soirée.

La séance est levée. Il est 18h56.

Le Secrétaire de séance,



Kimberley BARONI



Le Maire,



Sonia LAGARDE





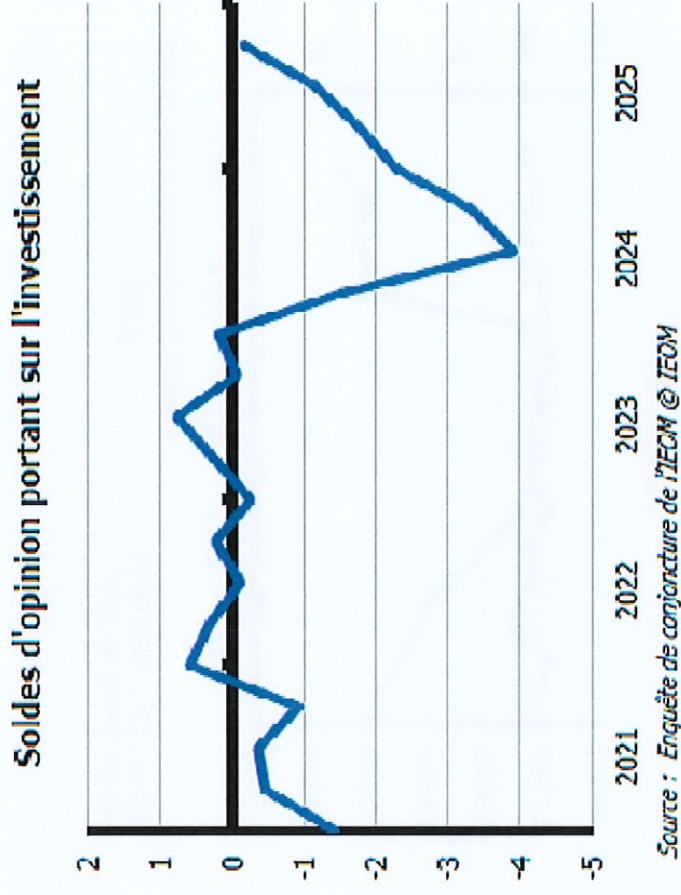
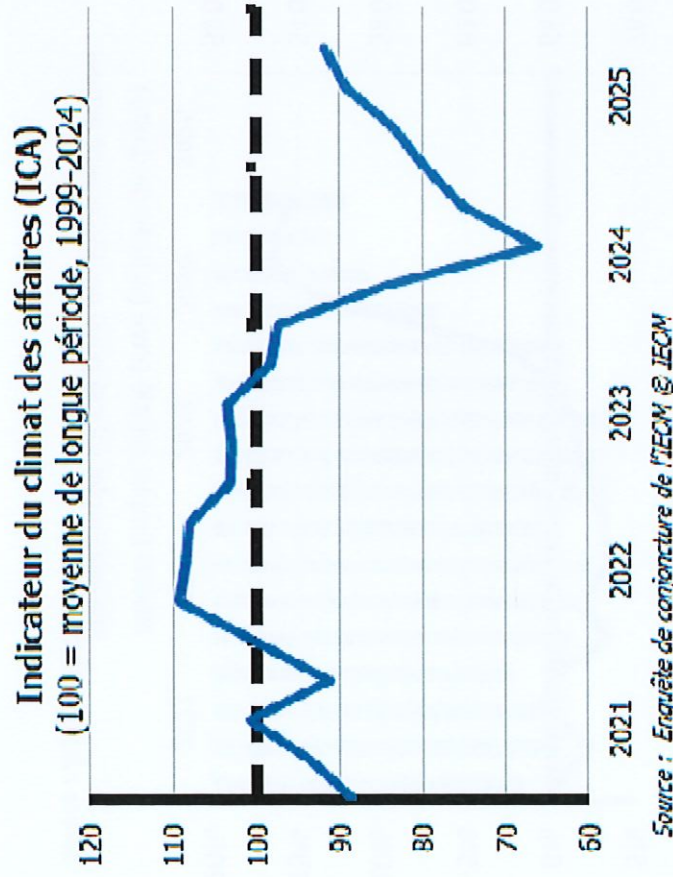
# Ville de **NOUMÉA**



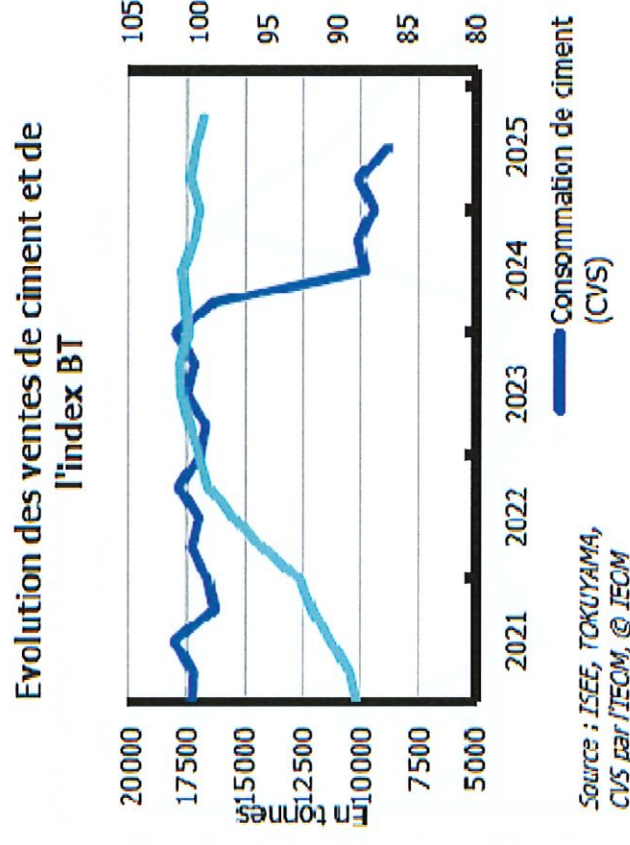
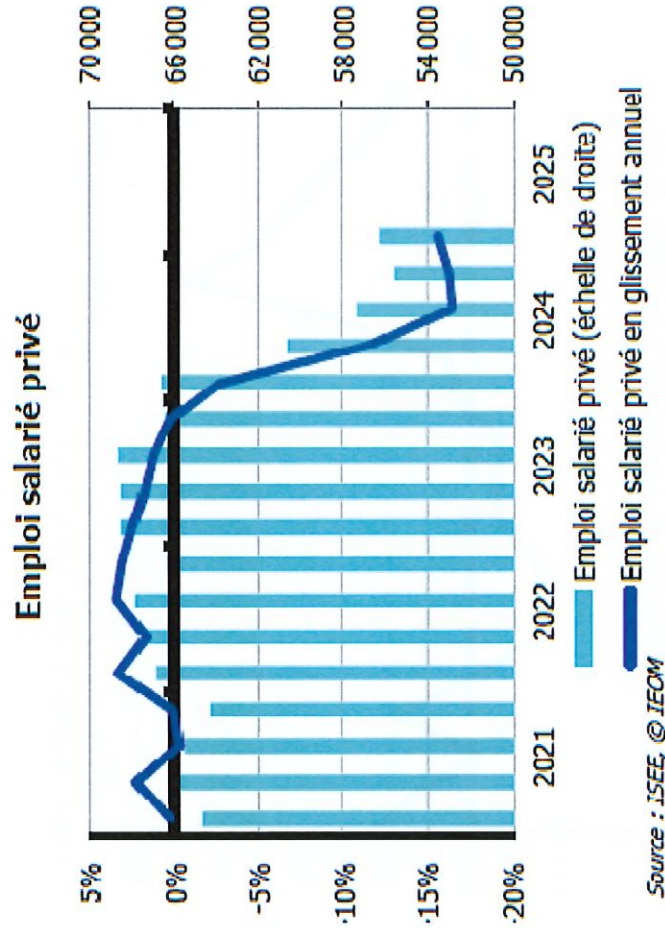
# Débat d'orientation budgétaire 2026



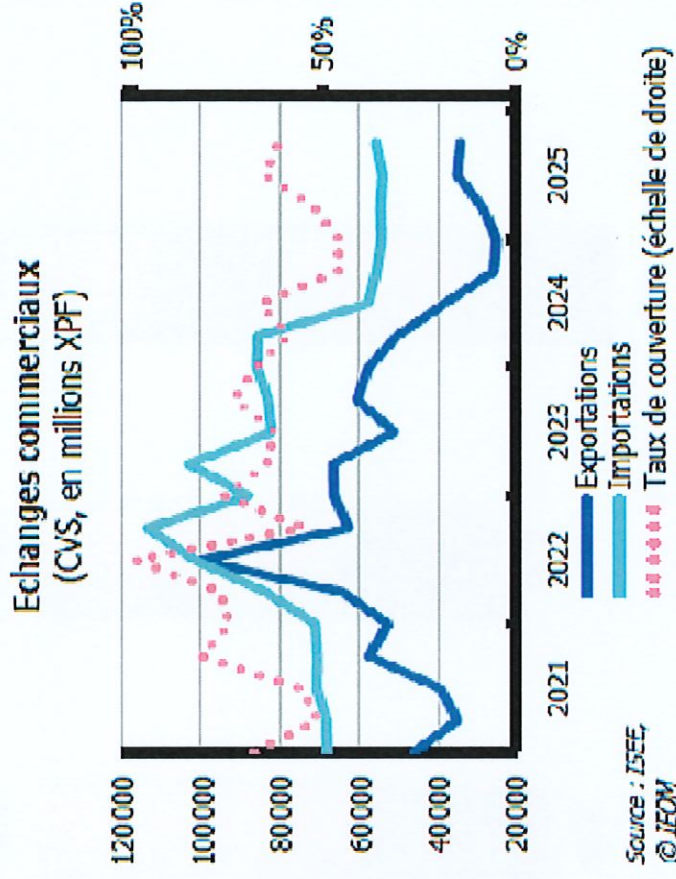
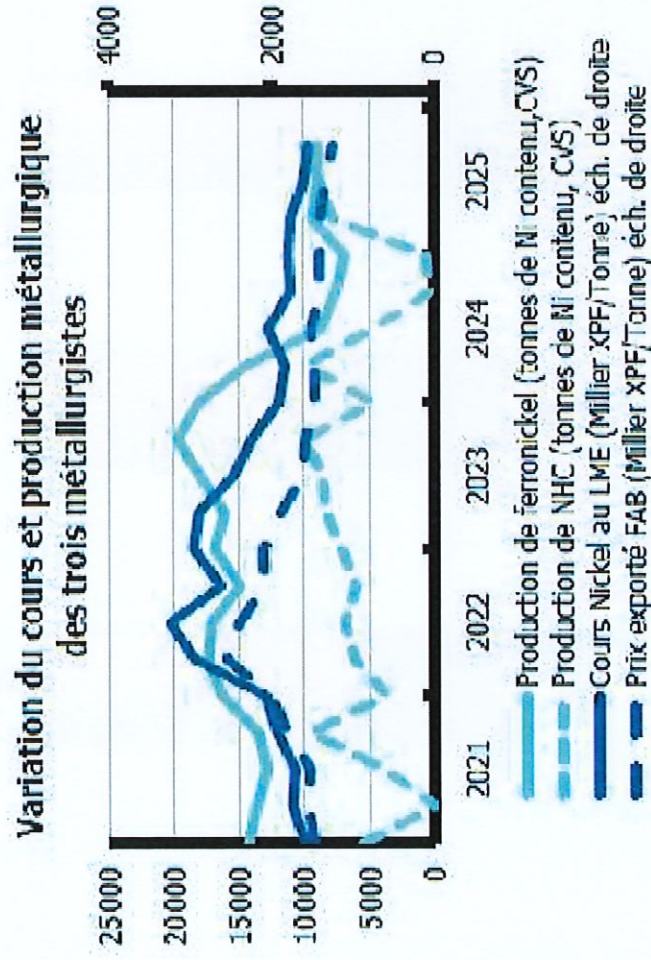
# 1 - Le contexte économique et financier 2025



# 1 - Le contexte économique et financier 2025

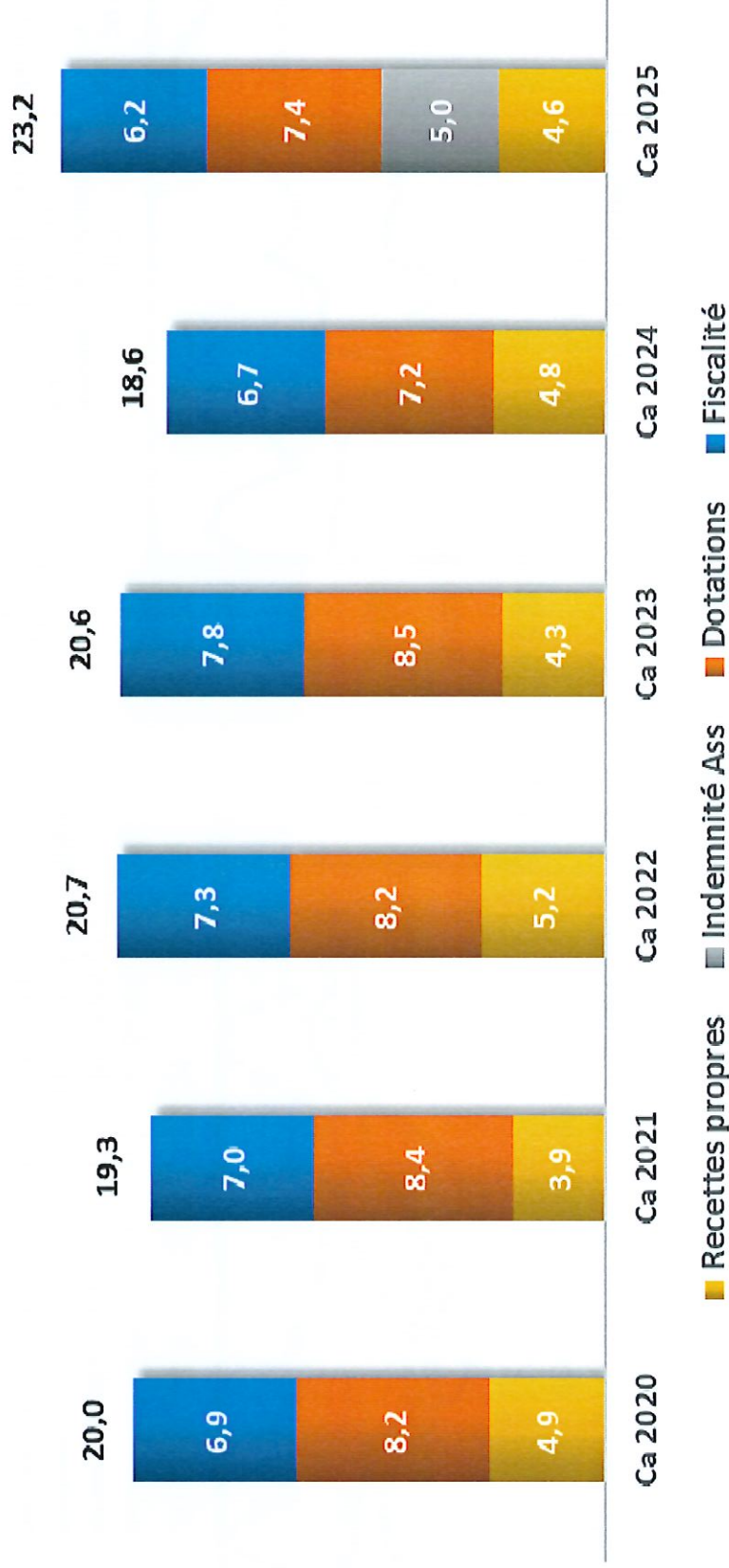


# 1 - Le contexte économique et financier 2025



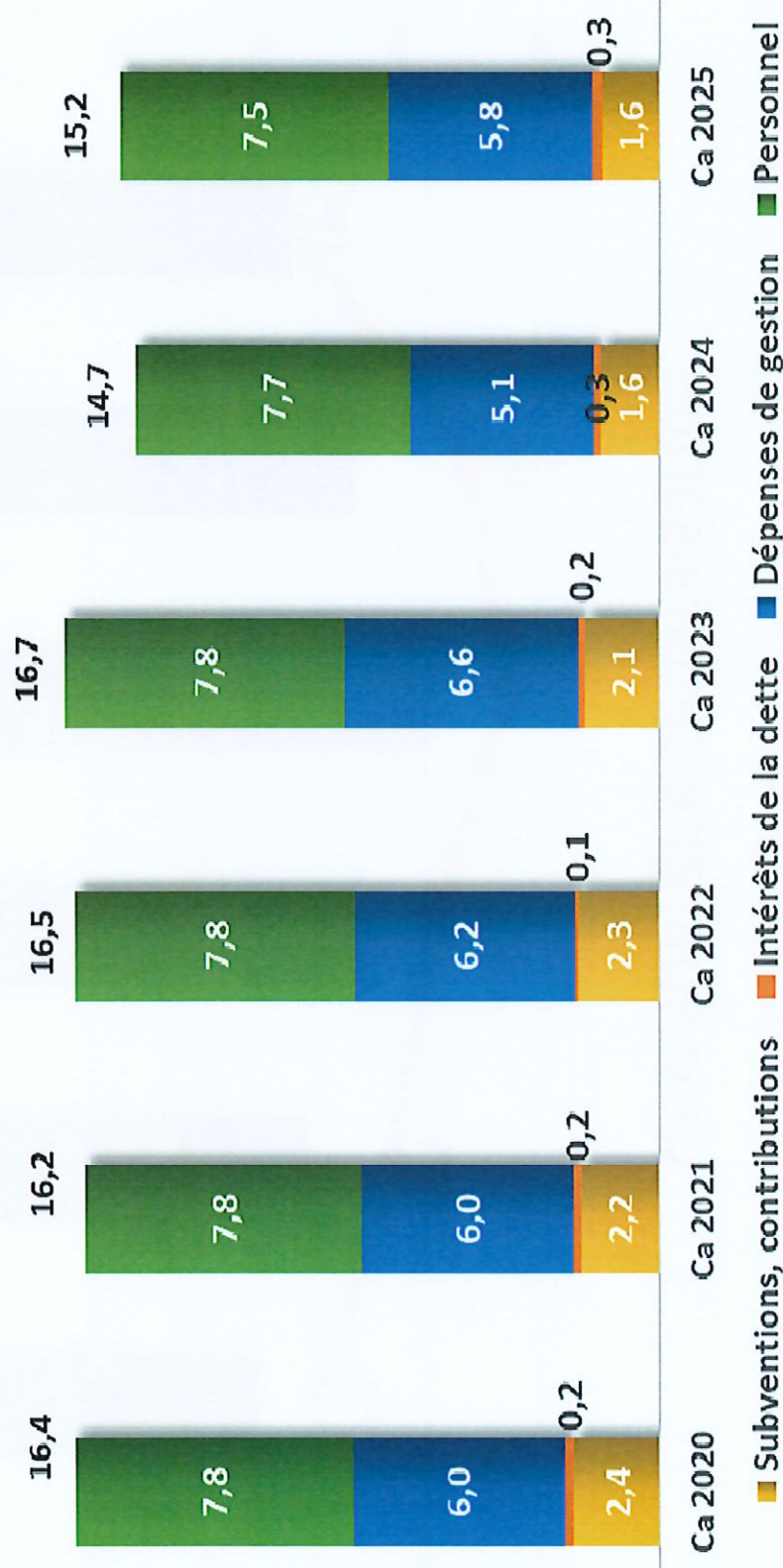
## 2 - La situation de la Ville sauvegardée

### Evolution des recettes de fonctionnement



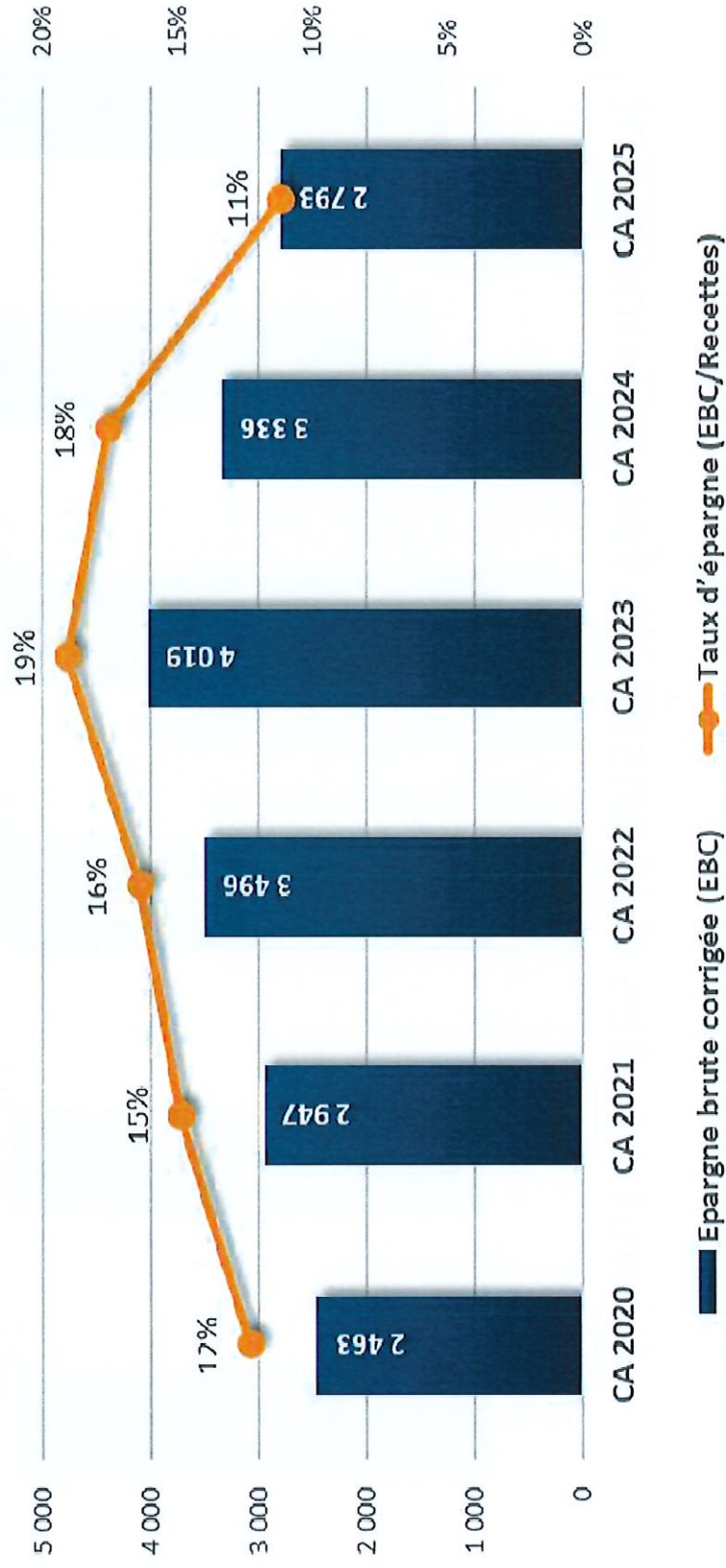
## 2 - La situation de la Ville sauvegardée

### Evolution des dépenses de fonctionnement

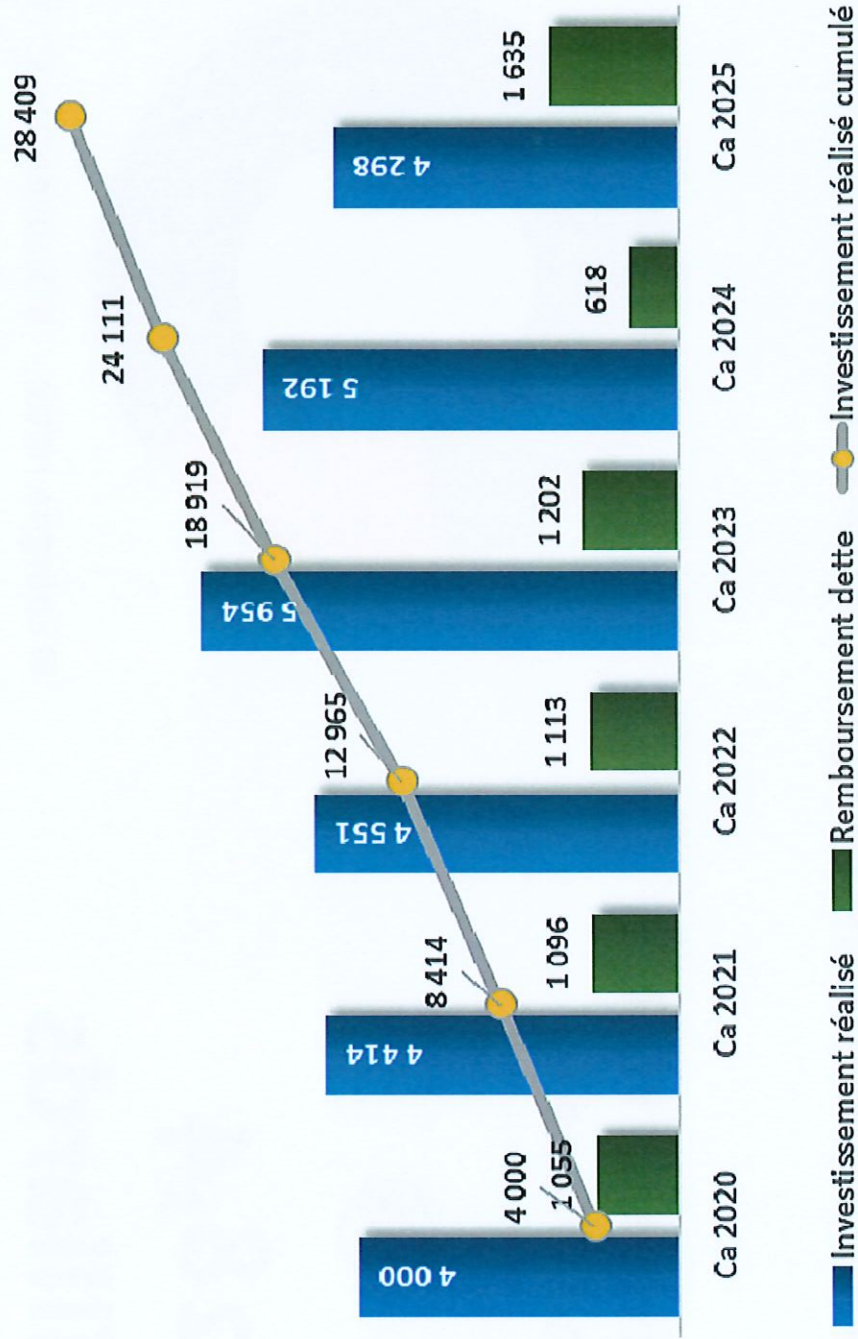


## 2 - La situation de la Ville sauvegardée

### Une épargne satisfaisante



# La poursuite des investissements

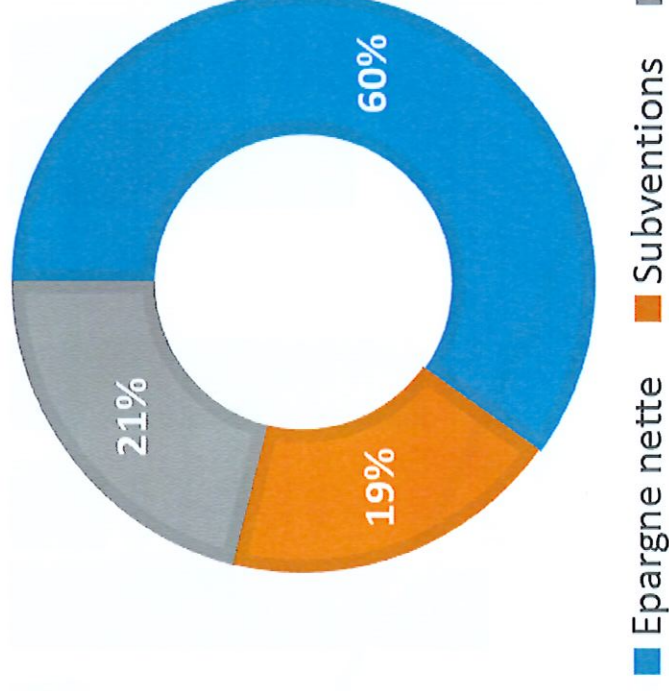


# Financement du programme d'investissement

Investissements réalisés  
de 2020 à 2025

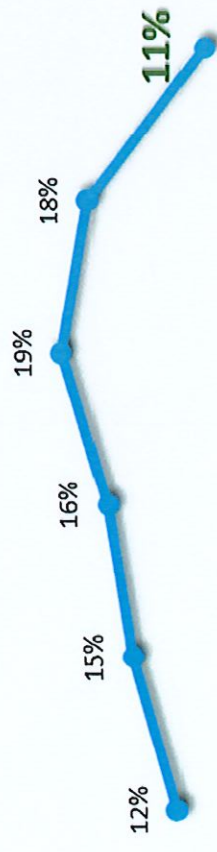


**28,4**  
**milliards**

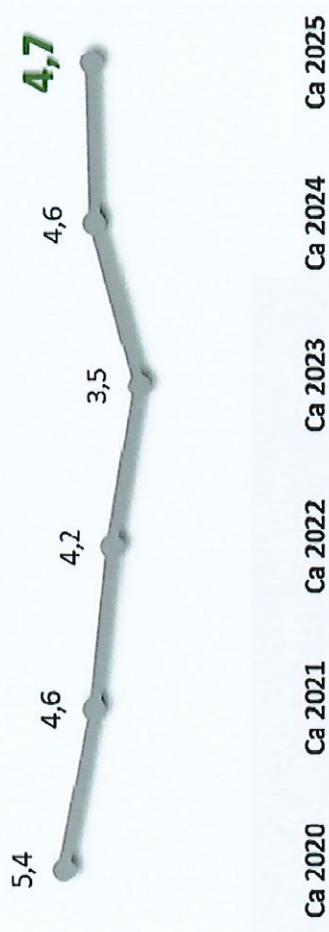


# Une situation sauvegardée

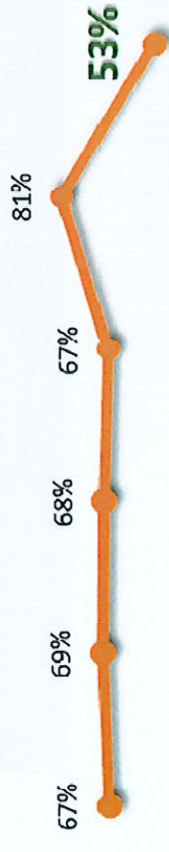
## Epargne > 15 %



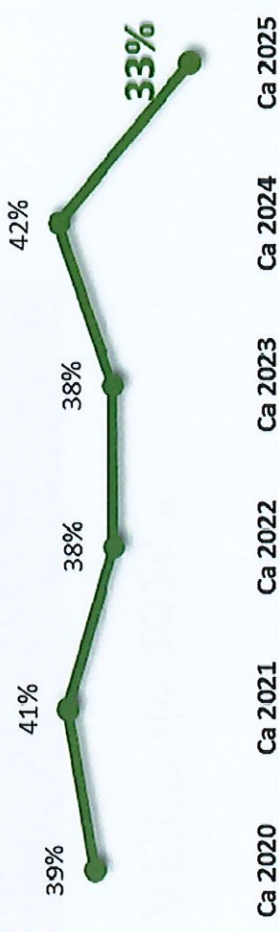
## Solvabilité < 7 ans



## Endettement < 150 %



## Personnel < 36 %



# Les engagements pluriannuels

La situation des AP-AE/CP fin 2025 \*

	STOCK	CONSOMMES	CP 2026	CP 2027	CP 2028
53 AP	32 878	25 361	4 713	2 329	475
13 AE	3 968	1 736	1 629	589	14

\* en millions de francs CFP



### 3. Les perspectives 2026-2028

Hypothèse 1	Hypothèse 2
<p><u>Hypothèse VDN</u> : assiette nette des dotations prudentielle à 98 Mds</p> <p>Recettes de fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- fiscalité -17 %</li> <li>- dotations -5 % (FIP 3,5 Mds)</li> <li>- recettes propres -3 %</li> <li>- Recettes exceptionnelles -98 %</li> </ul>	<p><u>Hypothèse GNC</u> : assiette nette des dotations de 101 Mds avec l'aide de l'État</p> <p>→ hausse du FIP à 16,1 Mds portant la part de Nouméa à 3,7 Mds (+200 M)</p> <p>Le reste sans changement</p>
Charges de personnel : évolution mécanique	
Dépenses de gestion rationalisées	
Subventions et contributions ajustées	
Fin du Dispositif de Solidarité Républicaine à partir de 2027 (448 M)	
Programme d'investissement de 4,2 Mds en 2026, 4 Mds en 2027 et 2028	

# Dégradation de l'épargne



## L'investissement 2026-2028 et son financement

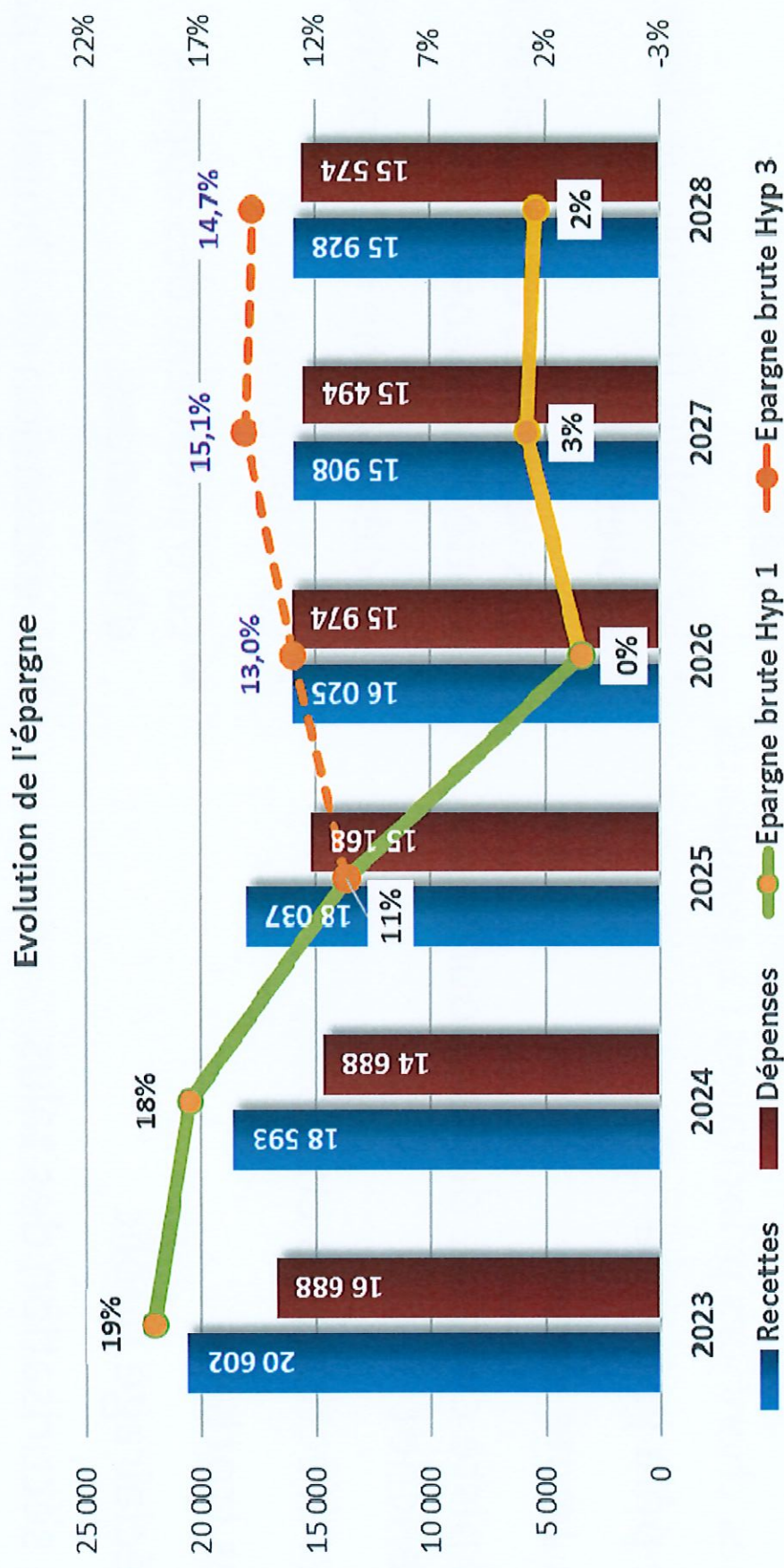
	2026	2027	2028
Programme d'investissement (hors dette)	4 200	4 000	4 000
Epargne nette – hypothèse 1	-1 148	-729	-811
Epargne nette – hypothèse 2	-948	-529	-611
Subventions	1 523	800	800
Emprunt	0	0	0

## Les ratios financiers

		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Hypothèse 1	Epargne	19 %	18 %	11 %	0 %	3 %	2 %
	Solvabilité	3,5	4,5	5,0	133,2	19,5	19,6
	Endettement	67 %	81 %	53 %	61 %	55 %	47 %
	Personnel	37 %	40 %	41 %	46 %	47 %	48 %
		Norme	> 15 %	< 7 ans	< 150 %	< 36 %	

Hypothèse 2	Epargne	19 %	18 %	11 %	1,7 %	4 %	3,6 %
	Solvabilité	3,5	4,5	5,0	39,2	14,1	13,6
	Endettement	67 %	81 %	53 %	61 %	54 %	47 %
	Personnel	37 %	40 %	41 %	46 %	47 %	47 %
		Norme	> 15 %	< 7 ans	< 150 %	< 36 %	

# Le rétablissement de l'épargne avec 2,3 Md de recettes



## 4. Les orientations du budget 2026

### ➤ Les chantiers prioritaires : 2,3 milliards

- Le pôle jeunesse
  - La Jeune Scène
  - La piste cyclable du Faubourg Blanchot
  - La réfection des chaussées
  - Les trottoirs
  - L'éclairage public
  - La sécurisation des talus
  - Le littoral de l'Anse Vata
- L'usine de production d'eau potable
  - Le confort thermique dans les écoles
  - Les vestiaires et sanitaires du stade Pentecost
  - La démocratie participative
  - La vidéoprotection
  - Le traitement des appels d'urgences
  - L'extension de l'hôtel de police
  - La sécurisation des bâtiments



## 4. Les orientations du budget 2026

### ➤ La reconstruction : 882 millions

- L'école les Orchidées-Talon
  - Les voiries
  - Le pôle de services publics RS
  - L'espace polyvalent au Mouv'
  - L'espace municipal à Tuband
  - La médiathèque de Kaméré
  - Macadam Partage à Doniambo
- Le mur d'escalade
  - Les véhicules et engins
  - Le dock centre technique municipal à Doniambo
  - La relocalisation de la direction des risques sanitaires
  - La vidéoprotection

## 4. Les orientations du budget 2026

- **Le Dispositif de Solidarité Républicaine : 448,7 millions**
  - Actions sociales : 272,9 M
  - Restauration scolaire : 40,2 M
  - Actions Jeunesse : 135,6 M

**Merci de votre attention**



